



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Académie de Reims

Rapport de jury Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles

Session 2024

DONNÉES STATISTIQUES

Le concours de recrutement de professeurs des écoles relève des modalités d'organisation qui ont été fixées par l'arrêté du 25 janvier 2021.

Sur les 1087 inscrits dans l'académie de Reims, 489 se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité, soit 44.99 %.

322 candidats ont été déclarés admissibles.

169 candidats ont été admis sur liste principale et 43 candidats ont été admis sur liste complémentaire.

Concours	Inscrits	Présents à l'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Présents à l'admission	Postes pourvus à l'admission
Concours externe public	674	340	245	236	129
Second concours interne public	81	33	16	15	9
Troisième concours public	223	79	36	34	12
Concours externe privé	80	27	18	17	15
Second concours interne privé	19	5	4	4	3
Troisième concours privé	10	5	3	3	1
Total	1087	489	322	309	169

TEXTES DE RÉFÉRENCE – CRPE – Session 2024

Articles R914-14 à R914-19 du code de l'éducation relatifs aux concours de recrutement des maîtres de l'enseignement privé sous contrat dans le premier degré ;

Décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Arrêté du 9 septembre 2013 modifié relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

Arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrats

Le cadre de référence des épreuves est celui des [programmes de l'école primaire](#). Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul, l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Extraits du site : devenirenseignant.gouv.fr

Les deux premières épreuves écrites d'admissibilité permettent de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adaptés à l'exercice professionnel, de sa capacité à utiliser les modes d'expression écrite propres aux domaines évalués et de présenter une maîtrise avérée de la langue française écrite. Ces écrits portent sur le français et les mathématiques à savoir les deux domaines d'enseignements fondateurs de l'école primaire. L'admissibilité permet ainsi de déterminer un groupe de candidats présentant un niveau de maîtrise suffisant du français et des mathématiques pour exercer le métier de professeur des écoles.

Épreuve écrite disciplinaire de français 3 heures (20 points)

Le sujet :

L'épreuve de français, de 3 heures, sur 20 points, se compose d'un texte, suivi de questions de langue et d'un sujet de réflexion.

Le texte proposé aux candidats pour cette session 2023 est un extrait du récit de Lola Lafon, *Quand tu écouteras cette chanson* (2022), qui propose une réflexion sur l'écriture et le travail de l'écrivain.

La première partie, sur 6 points, évalue la maîtrise des connaissances grammaticales. Elle était constituée cette année de six questions, portant dans la continuité des sessions précédentes, sur les temps verbaux, l'identification des sujets dans une phrase, la nature et la fonction des mots. Un travail de réécriture était également proposé, comparable à celui qui figure à l'examen de fin de cycle 4 portant sur la transformation d'une juxtaposition en coordination.

La deuxième partie, sur 3 points, est entièrement consacrée au lexique et à la compréhension lexicale. Les questions évaluaient la capacité à expliquer le sens de mots en contexte, à identifier des mots de la même famille et à analyser les procédés lexicaux relevés dans le texte support.

La troisième partie, sur 11 points, est un sujet de réflexion adossé au texte support. Il invitait cette année à s'interroger sur les différents pouvoirs de l'écriture. Cette partie évalue les capacités d'expression des candidats, leur aptitude à structurer un propos argumenté, leur compréhension des enjeux du texte comme leur culture personnelle.

Les résultats :

495 copies contre 494 à la session 2023.

On note pour cette session une baisse sensible de la moyenne générale : 9,81/20 (contre 11,12/20 en 2023).

Le pourcentage de copies ayant une note inférieure à 10/20 a très nettement augmenté (50,7 % contre 38,7 % en 2023).

Le nombre de notes éliminatoires (notes inférieures ou égales à 5/20) est, comme l'an dernier, en hausse, passant de 9,5 % en 2023 à 15,6 pour cette session quand la proportion des très bonnes copies (entre 15 et 20/20) est revenue au niveau de 2022, soit 12,1 %.

L'empan des notes est très large, de 0,25/20 à 20/20, conformément à l'esprit d'un concours qui se veut discriminant.

Résultats par concours

Concours session 2024	Nbre candidats	Minimum sur 20	Maximum sur 20	Moyenne sur 20	Médiane	Ecart type
Concours externe public	342	0,25	20	10,06	10	3,98
Concours externe privé	28	3,5	18	10,35	10,60	4,16
Troisième concours public	80	1	17,75	9,33	9,75	4,22
Troisième concours privé	6	3,5	10	7,67	8,38	2,42
Second concours interne public	34	0,75	19	8,76	8,25	4,63
Second concours interne privé	5	9,5	11,75	10,70	10,7	0,82

	Notes éliminatoires de 0 à 5	5 < notes < 10	Notes < 10	10 ≤ notes < 15	15 ≤ notes ≤ 20	Notes > 10
Nombre de candidats	77	168	251	190	60	244
Pourcentage	15,6 %	33,9 %	50,7 %	38,4 %	12,1 %	49,3 %

Ventilation des notes

Remarques et conseils aux candidats :

- ✓ Première partie, « Étude de la langue », sur 6 points.

	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Moyenne	3,7/6	3,7/6	3,3/6	3,5/6	3,2/6	3,6/6

Les questions portent sur le programme de fin de cycle 4 (classe de 3^e).

268 candidats ont obtenu la moyenne (54,1 %) à cette partie. Si les résultats sont en légère augmentation par rapport à la session dernière, les questions ont été diversement réussies et la moyenne a légèrement fléchi dans la plupart des concours.

La question 1 qui portait sur l'emploi des temps verbaux a été assez bien traitée. La première partie de la question invitait le candidat à expliquer l'emploi du présent de l'indicatif dans une phrase extraite du texte. La majorité des candidats a su repérer et justifier la valeur de vérité générale dans les deux occurrences (« Écrire est un engagement », « on s'engage »). Quelques-uns ont cependant à tort parlé de présent de narration. Le présent du conditionnel (temps de l'indicatif dans la grammaire de Monneret),

« on serait », a fait l'objet de plus d'erreurs et a été assez souvent confondu avec l'imparfait, le futur de l'indicatif, voire avec le subjonctif. Néanmoins, beaucoup de candidats ont pu correctement identifier le temps verbal et indiquer qu'il avait ici une valeur hypothétique. De très bonnes copies ont pu préciser que le conditionnel présent a « une valeur modale d'irréel et exprime une projection virtuelle d'un fait qui ne se déroule pas réellement », prouvant, par l'usage d'une terminologie particulièrement correcte, que ces candidats ont suivi une préparation sérieuse de l'épreuve d'étude de la langue.

La question 2 portait sur l'identification des sujets de quatre verbes soulignés dans la phrase proposée et a été le plus souvent réussie. On attendait trois natures de sujets différentes : deux infinitifs (*Ecrire* et *vivre*), un pronom personnel indéfini (*on*) et un pronom démonstratif élidé (*c'*). Le jury regrette que de trop nombreux candidats ignorent la nature de pronom démonstratif, confondu avec un déterminant et a pu s'étonner que dans beaucoup de copies, le pronom *me* dans « écrire me va », ait été relevé. On rappelle enfin la nécessité de bien préciser les réponses : il fallait mentionner que les sujets *écrire* et *vivre* étaient à la forme infinitive pour avoir la totalité du point accordé à la question.

La question 3 demandait aux candidats d'analyser l'usage de la virgule dans un extrait du texte. Une telle question implique une connaissance claire des emplois de cette marque de ponctuation (addition, juxtaposition, coordination, ellipse, détachement...). La question a visiblement surpris les candidats qui ont essentiellement évoqué des « pauses », ce qui est juste du point de vue de la lecture orale, mais n'apporte aucun éclairage sur l'usage syntaxique et stylistique de la virgule.

La question 4 invitait à identifier la fonction de chaque groupe de mots soulignés dans une phrase donnée et à proposer une manipulation pour justifier la fonction : si les candidats ont repéré assez justement les trois fonctions (sujet du verbe, COD, complément circonstanciel de lieu), la manipulation en revanche a été le plus souvent oubliée au profit de la traditionnelle question (quoi ? qui ? où ?) qui ne saurait suffire quand on raisonne sur la langue. Très rares sont les candidats qui ont su recourir à la pronominalisation, à la manipulation par encadrement ou qui ont constaté que le COD n'était ni déplaçable ni supprimable contrairement au complément circonstanciel par exemple.

La question 5 consistait à transformer une phrase complexe constituée de deux propositions juxtaposées (« mes romans me baladent, ils me mènent en bateau »), en deux phrases complexes, l'une présentant une proposition coordonnée, l'autre une proposition subordonnée. Si la réécriture n'a pas soulevé de difficulté majeure, une pluralité de transformations étant possible, les candidats ont peiné à préciser la fonction de la subordonnée créée. Quelques trop rares bonnes copies ont par exemple su identifier une proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de conséquence dans « mes romans me baladent si bien qu'ils me mènent en bateau ».

La question 6 demandait aux candidats d'expliquer l'orthographe de « ce pendant » dans « l'écriture a la beauté inquiétante de ce qui ne mène nulle part, et ce pendant des mois, parfois. ». Les candidats ont rencontré des difficultés pour dépasser le simple constat (*ce pendant* n'est pas *cependant*) : on attendait qu'ils identifient le pronom démonstratif *ce*, sa valeur anaphorique (*cela*) et la préposition *pendant* qui introduit le complément circonstanciel de temps.

Le jury a eu plaisir à lire certaines très bonnes copies qui témoignent d'une maîtrise certaine de la terminologie grammaticale et d'une excellente capacité à raisonner sur la langue, résultant à l'évidence d'un travail sérieux tout au long de l'année de préparation.

Il n'en demeure pas moins que certaines questions sont traitées un peu trop promptement et accusent une méconnaissance de la grammaire fondamentale. À ce titre, les candidats, en s'appropriant par une lecture régulière et méthodique l'ouvrage de Philippe Monneret et Fabrice Poli, *La Grammaire du français : terminologie grammaticale*, téléchargeable sur Eduscol, se prépareront efficacement à affronter n'importe quelle question de grammaire qui pourrait leur être posée.

<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

Il est nécessaire que les candidats prennent conscience que la terminologie grammaticale n'est pas l'agrégat de mots techniques d'un jargon, comme peuvent en témoigner les copies dans lesquelles ils multiplient approximations et mauvais emplois. Les termes grammaticaux sont toujours motivés : il convient d'en apprendre la signification, l'histoire et parfois même l'étymologie pour mieux en appréhender le sens et être capable d'enseigner ces concepts à de jeunes élèves que l'on entend conduire sur le chemin de la réflexion sur la langue française.

Pour les candidats qui souhaitent approfondir leur connaissance de la grammaire française, ils trouveront avec plaisir des réponses aux questions les plus épineuses dans *la Grammaire particulière du français et grammaire générale* de Guillaume, *la Grammaire méthodique du français* de Riegel ou *la Grande Grammaire du français* de Anne Abeillé et Danièle Godard.

En somme, la meilleure préparation à cette épreuve est d'être toujours sensible à l'usage de la langue et de s'interroger sur tel ou tel fait de langue sans se lasser de trouver des réponses aux questions que l'on peut se poser, car c'est le travail auquel se préparent les candidats qui, dès qu'ils auront en charge des classes, devront répondre aux questions de l'interminable curiosité des jeunes élèves découvrant la grammaire.

✓ **Deuxième partie : « Lexique et compréhension lexicale » sur 3 points.**

	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Moyenne	1,7/3	1,8/3	1,5/3	1,2/3	1,4/3	1,8/3

Cette partie a donné des résultats similaires à ceux de la session précédente. 256 candidats (51,7 %) ont obtenu la moyenne.

La question 1 évaluait la capacité à comprendre un texte en invitant à expliquer le sens des mots « apatride » et « baladent » en contexte. Cette question a été très mal traitée dans l'ensemble : si une part non négligeable des candidats ignore le sens premier d'*apatride*, c'est le sens figuré, en contexte, qui a échappé à la plupart d'entre eux : « C'est un geste apatride que celui d'écrire, une échappée sans ancrage, en terres inconnues ». L'autrice évoquait ici la nécessité, pour écrire, de s'éloigner de son univers habituel ou quotidien, comme si l'on changeait de pays ou d'horizon. Certains ont voulu voir à tort un « geste patriote » ou un « geste d'écriture fluide, facile ». « Baladent » a été davantage saisi, même si tous les candidats n'ont pas vu le double sens figuré possible de l'expression qui connotait à la fois le voyage imaginaire que permet l'écriture et aussi la perte de contrôle.

La question 2, très classique, portait sur les familles de mots. Il s'agissait de donner trois mots appartenant à la même famille que « certitude ». Une pluralité de réponses était possible : *certain, certes, certifier, certificat, incertain, certainement, incertitude*... Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de ne pas confondre famille de mots et champ lexical ou synonymes. Beaucoup ont proposé des équivalents (*sûr, exactitude, assurance, preuves*...). Est-il nécessaire de préciser que cette question lexicale est un travail essentiel à mener avec les élèves en classe ?

La question 3, plus stylistique, demandait de relever et d'analyser trois procédés lexicaux utilisés par l'autrice : on attendait des candidats qu'ils s'intéressent à certaines métaphores (celle de la bataille que constitue l'acte même d'écrire par exemple), au champ lexical de l'égarement qui insiste sur l'idée d'une désorientation de l'écrivain, de l'habituel tâtonnement dans l'élaboration de son œuvre. Le recours à la négation mettait par ailleurs en exergue la nécessité de lâcher prise. Le jury conseille aux candidats de

bien lire la question afin d'éviter par exemple ici de relever des procédés syntaxiques. Ils sont invités surtout à mieux justifier leurs réponses en s'interrogeant sur les effets des procédés constatés. C'est cet aspect de la question qui a été le moins bien traité. *A contrario*, le jury a lu avec plaisir l'explication d'un candidat qui exploitait l'oxymore (« la beauté inquiétante de ce qui ne mène nulle part ») pour évoquer l'ambiguïté du travail de l'écrivain.

Le jury recommande aux candidats, tout au long de l'année de préparation au concours, de s'entraîner, à partir de n'importe quel texte, à dresser des listes de mots appartenant à un même champ lexical ou à une même famille, d'identifier tous les sens recouvrant le champ sémantique d'un terme ou encore de chercher les antonymes et synonymes de tel ou tel mot rencontré, même simple en apparence. Cette gymnastique, qui peut devenir rapidement un jeu, aura le double bénéfice de non seulement préparer à cette partie de l'épreuve, mais également d'aiguillonner une curiosité lexicale qu'auront, quoi qu'il en soit, les élèves à qui ils devront enseigner la langue française.

✓ Troisième partie : « Réflexion et développement » sur 11 points

	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Moyenne	5,6/11	6,6/11	5,3/11	4,3/11	5,0/11	6,0/11

241 candidats ont obtenu la moyenne à cette partie, soit 48,7 % (contre 47,8 % à la session précédente).

Le sujet s'appuyait sur une citation du texte de Lola Lafon (« ... la langue n'est pas un objet inerte dont on se saisit et qu'on plie à sa volonté. C'est elle qui nous transforme, qu'on lise ou qu'on écrive ») et invitait le candidat à mettre « en lumière les différents pouvoirs de l'écriture ».

Le candidat devait se fonder sur le texte de Lola Lafon mais élargir sa réflexion aux différents contextes d'écriture, que ce soit dans le cadre scolaire, privé ou social, qu'il s'agisse du travail de l'écrivain ou d'une écriture intime et personnelle.

L'exercice évalue :

✓ La capacité du candidat à structurer son propos

Le jury a lu des copies, dans l'ensemble, bien structurées. L'introduction présente la thématique et le texte de Lola Lafon, annonce la question du sujet et le plan suivi. Toutefois, certains candidats se sont contentés de recopier le sujet, parfois de manière très maladroite, sans chercher à en expliquer les enjeux : c'est le scripteur lui-même qui devient le matériau, transformé, modifié, par l'acte d'écriture et non la langue. Le paradoxe aurait mérité d'être analysé. Par ailleurs, si la structure du développement est bien apparente, faite de paragraphes, la progression de la pensée, dans le développement, a souvent manqué de clarté. Faute de temps peut-être ou par manque de méthode, les candidats ont donné l'impression d'écrire au fil de la plume sans avoir auparavant cherché à organiser leur argumentation.

✓ La capacité du candidat à exploiter le texte support

Cette troisième partie de l'épreuve est aussi l'occasion d'évaluer la compréhension du texte par le candidat. Comme pour les sessions précédentes, certains candidats ont présenté une sorte de commentaire stylistique du texte support et ont perdu un temps précieux dérobé à l'argumentation proprement dite. Le texte de Lola Lafon offrait des pistes à exploiter, dont les candidats se sont insuffisamment saisis : apprendre à lâcher prise pour aller à la découverte de soi-même, mettre le monde

à distance pour mieux le saisir dans toutes ses nuances, prendre soin de soi, s'échapper de la réalité etc.

✓ **La capacité du candidat à développer une argumentation personnelle**

Le jury constate, comme pour les sessions précédentes, une relative pauvreté de cette partie. Beaucoup de candidats ont semble-t-il éprouvé des difficultés à dépasser les lieux communs. Le jury a été surpris de constater que, dans le cadre d'un concours de recrutement d'enseignants, rares ont été les candidats qui ont exploité l'apprentissage de l'écriture à l'école et les fonctions de l'écrit (écrire pour réfléchir et pour apprendre par exemple). Nombreux sont ceux qui ont glissé de l'écriture vers la lecture et ont donc été pénalisés par des développements hors sujet.

✓ **La culture générale du candidat**

Le développement doit être illustré par des exemples variés mettant en valeur la culture personnelle du candidat. Les meilleures copies sont celles qui ont su exploiter les références mobilisées : tel candidat a su par exemple évoquer les *Liaisons dangereuses* de Laclos pour souligner la manipulation exercée par le scripteur sur le destinataire. Le jury a apprécié également l'évocation des *Mots* de Sartre et des liens entre écriture et lecture. L'écriture de soi a été également avantageusement exploitée dans certaines copies qui ont évoqué par exemple *Les Années* d'Annie Ernaux, *Chagrin d'école* de Pennac. L'engagement de certains auteurs a également été développé et le célèbre article « J'accuse » de Zola cité. Le jury a parfaitement conscience que les candidats n'ont pas tous suivi un parcours de lettres ; aussi attendait-il également des références empruntées à des domaines très larges : philosophie, ethnologie, sociologie, sciences, journalisme. En revanche, les références à Disney ou à Mylène Farmer, sans être totalement réhivitoires, sont en deçà des attendus à ce niveau d'étude.

Le jury a pu regretter la difficulté de bon nombre de candidats à mettre en avant une culture académique ou personnelle. Des erreurs sur les œuvres du patrimoine (comme *Germinal* attribué tantôt à Balzac, tantôt à Hugo qui apparaît ailleurs comme l'auteur des *Fleurs du mal*) ou des incongruités chronologiques (Montaigne évoquant l'affaire Dreyfus dans ses *Essais*) sont du plus mauvais effet. Certains confondent un extrait avec l'œuvre elle-même (« L'œuvre *L'épisode de la fessée* de Jean-Jacques Rousseau »). Beaucoup se contentent de reprendre l'exemple cité par Lola Lafon, ou procèdent par allusions : Jules Verne, Primo Levi, La Fontaine, Grimm ont été nommés sans plus de précision. « Nous pouvons citer comme auteurs mémorables George Sand ou encore Jean-Paul Sartre. » a-t-on pu lire par exemple dans une copie. Le jury rappelle le statut des exemples : il ne s'agit pas d'un passage obligé dont on s'acquitte rapidement ; l'exemple sert à étayer et à illustrer une démonstration. Il mérite donc d'être exploité précisément.

✓ **La qualité de l'expression**

La maîtrise de la langue fait l'objet d'une attention particulière de la part du jury. Si la qualité de l'expression est satisfaisante pour une moitié environ des copies, si elle a pu être valorisée chez certains candidats, beaucoup ont perdu des points pour une langue fautive. Sans surprise, la maîtrise de la langue a été particulièrement discriminante ; nombre de notes éliminatoires sont dues à une expression particulièrement défailante, réhivitoire pour qui prétend devenir enseignant.

Comme chaque année, de trop nombreuses erreurs élémentaires d'accord sujet/verbe, nom/adjectif ont émaillé les copies. Les confusions dans les formes en é/er et dans certaines homonymies (a/à, est/ait) sont encore fréquentes. Des erreurs lexicales récurrentes ont également été relevées : *écrivaint, certe, les essaies, héro, malaitre, éthymologie, antécédant, réthorique, personifier, bien-faits* et quelques barbarismes : *certaineté, certitudement, instanté, épée d'amoclesse*. Le genre du mot *échappatoire* est assez souvent erroné.

Si le jury a constaté dans l'ensemble une maîtrise satisfaisante de la syntaxe, il attire cependant l'attention des candidats sur la nécessité de bannir des tournures orales familières (« Pas n'importe quel champ lexical mais un champ lexical de l'armée ») et d'une manière générale de se garder des formules à la mode, peu correctes (« de base »).

Du point de vue formel, il faut rappeler que l'usage des abréviations est à proscrire dans un devoir rédigé, que les titres d'œuvres doivent être soulignés et que les accents ne sont pas optionnels.

Cette dernière partie représente plus de la moitié des points : il convient d'y consacrer un temps important sur les trois heures de l'épreuve et de l'aborder avec méthode : le jury recommande aux futurs candidats de véritablement préparer ce travail d'écriture au brouillon, non pour le rédiger, mais pour prendre le temps d'analyser le sujet, pour réaliser un *brainstorming* en explorant toutes les pistes possibles de réflexion et faire l'inventaire de ses propres connaissances. Toute cette étape est fondamentale pour éviter trois écueils : l'impression d'une pensée qui se déploie au fil de la plume, sans ordre véritable ni progression ; une argumentation peu approfondie, faite de principes généraux, de truismes ou de lieux communs ni démontrés ni remis en question ; un développement un peu sec non illustré par des exemples qui viendraient donner poids et force de conviction au propos.

Les candidats doivent se persuader qu'ils ont une culture générale suffisante pour répondre à la question du sujet ; leur parcours scolaire, universitaire, personnel, professionnel, quel qu'il soit, leur a permis d'assimiler des savoirs, d'emmagasiner des informations, de fréquenter des œuvres, de croiser des données scientifiques et constitue par conséquent une richesse à exploiter. Le jury leur conseille de s'entraîner à mobiliser leurs connaissances, en temps limité, sur des sujets variés.

Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques 3 heures (20 points)

Le programme de l'épreuve est constitué :

- du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4.
- de la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique ([BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#)).

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec le recul nécessaire à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3.

Commentaires du jury (correcteurs) de l'épreuve écrite de mathématiques de la session 2024

✓ Généralités :

Le sujet de la session 2024 était constitué de cinq exercices indépendants, un de moins que l'année précédente. L'épreuve dure 3 heures ; elle est dotée d'un coefficient 1.

Les thèmes indiqués ne sont pas exclusifs d'autres thèmes.

N° Ex.	Ex. 1	Ex. 2	Ex. 3	Ex. 4	Ex. 5
Thème (Réf. programmes du cycle 4)	Thème C Grandeurs et mesures	Thème A Nombres et calculs	Thème B Organisation et gestion de données, fonctions	Thème D Espace et géométrie	Thème E Algorithmique et programmation
Nombre de points	3,5	3,5	3,5	5,5	4

Le jury constate que les candidats ont su gérer leur temps et accorder la même importance aux différents exercices.

La qualité de l'écriture, de la présentation, du lexique et de l'orthographe est un attendu commun à l'ensemble des épreuves écrites, y compris celle de mathématiques. Une amélioration est constatée en 2024 avec des copies bien présentées et une orthographe davantage soignée.

Certains candidats ont parfois tendance à se « perdre » dans des explications inutilement longues. Les candidats devront rester vigilants afin de distinguer s'ils doivent « expliquer » ou « démontrer », cette distinction est importante en mathématiques. Le jury tient à souligner la capacité de certains à expliciter clairement les procédures mobilisées. Il est apprécié ici de percevoir les stratégies de résolutions de problèmes mises en place.

Il est rappelé ici l'importance de la rédaction d'une phrase de conclusion pour chaque résultat obtenu. Comme pour le résultat chiffré, cette phrase doit nécessairement préciser les éventuelles unités utilisées.

Les notes de l'admission de la session 2024 sont globalement plus faibles qu'en 2023, l'épreuve écrite de mathématiques suit cette évolution. Pour l'écrit de mathématiques, 55,4% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10.

✓ Données statistiques session 2024 : 487 copies ont été corrigées. (492 copies en 2023)

Concours session 2023	Nbre candidats	Minimum	Maximum	Moyenne	Médiane	Ecart type
Concours externe public	338	0,00	19,50	10,78	11,00	3,85
Concours externe privé	27	4,50	17,00	10,05	9,50	3,64
Troisième concours public	79	1,25	17,75	9,03	9,25	4,01
Troisième concours privé	5	3,75	12,00	12,25	8,20	3,16
Second concours interne public	33	0,25	16,25	8,09	8,00	4,08
Second concours interne privé	5	4,00	10,00	7,40	6,75	2,59

	Notes éliminatoires de 0 à 5	5 < notes < 10	Notes < 10	10 ≤ notes < 15	15 ≤ notes ≤ 20	Note ≥ 10
Nombre	76	141	217	233	37	270
Pourcentage	15,6 %	29 %	44,6 %	47,8 %	7,6 %	55,4 %

✓ **Exercice 1 : Problème de grandeurs et mesures. Construction d'un pluviomètre par des élèves de CM1.**

Sur 3,5 points

Ex. N°1	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	338	27	79	5	33	5
Moyenne sur 3,5	2,28	2,01	1,98	2,20	1,86	1,32
Moyenne sur 20	13,02	11,48	11,31	12,57	10,62	7,54

Constats :

Le jury constate la difficulté de certains candidats à utiliser les formules de périmètre, d'aire et de volume. Il en va de même avec valeur exacte, valeur approchée et arrondi. La manipulation des unités (conversion) reste souvent insuffisamment maîtrisée. Des difficultés récurrentes sont constatées :

- confusion entre aire et périmètre ;
- méconnaissance du périmètre du cercle ;
- des formules ne sont pas toujours écrites dans les copies ;

- confusions entre valeur exacte et arrondi ;
- mauvaise identification des unités dans la consigne ;
- utilisation du diamètre en lieu et place du rayon ;
- confusion entre les courbes 1 et 2 pour Inès (question A.3.)

Recommandations :

- bien connaître le vocabulaire de base : diamètre, rayon... afin d'utiliser correctement les formules de calcul de périmètre, d'aire et de volume ;
- se familiariser avec les tableaux de conversion, ici litre et dm^3 ;
- écrire les formules utilisées pour présenter les calculs effectués ;
- considérer π comme un nombre ;
- manipuler valeur exacte et valeur approchée ;
- maîtriser le lexique des statistiques (étendue, moyenne, médiane...) ;
- prendre le temps de rédiger une phrase de conclusion ;
- penser à donner le résultat avec son unité de mesure ;
- pour répondre à une question, ne pas oublier d'écrire les calculs utiles ;
- respecter les conventions d'écriture mathématique ;
- une attention particulière sera portée à la lecture des énoncés.

✓ Exercice 2 : Nombres et calculs

Sur 3,5 points

Ex. N°2	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	338	27	79	5	33	5
Moyenne sur 3,5	1,27	0,82	0,95	0,57	0,86	0,72
Moyenne sur 20	7,25	4,68	5,42	3,25	4,91	4,11

Constats :

Cet exercice a été particulièrement difficile pour de nombreux candidats. Il semble que « justifier ses réponses » pose un problème global aux candidats.

- confusions entre les nombres rationnels et les nombres réels (Q et R). Les ensembles de nombres ne semblent pas maîtrisés par de nombreux candidats.
- peu d'écriture sous la forme de fractions ;
- peu de connaissances en algèbre ;
- les affirmations de l'énoncé sont bien validées ou non mais avec des justifications incorrectes ;
- des difficultés à trouver un contre-exemple pour justifier la réponse donnée ;
- persistance de l'erreur « diviser rend plus petit » ;

- penser que de proposer quelques exemples permet de justifier une affirmation = confusion entre démonstrations et exemples ;
- le coefficient directeur d'une droite n'est pas maîtrisé ;
- utilisation du théorème de Thalès sans préalablement montrer que les droites sont parallèles ;
- peu de connaissances s'agissant des triangles isocèles, semblables...

Recommandations :

- savoir qu'une démonstration doit être valable pour tout nombre (utilisation du calcul littéral) ;
- savoir qu'un contre-exemple suffit à infirmer ;
- justifier les réponses. Un exemple ne suffit pas pour montrer qu'une affirmation est vraie ;
- pour une démonstration par le calcul littéral, penser à écrire un nombre impair sous la forme $2n+1$ et un nombre pair sous la forme $2n$;
- bien comprendre qu'expliquer n'est pas justifier ;
- lors de l'utilisation d'un théorème, ici celui de Thalès, s'appuyer sur les conditions de son utilisation ;
- respecter les normes d'écriture ; droite (DE) et non [DE].

✓ **Exercice 3 : Organisation et gestion de données, probabilités**

Sur 3,5 points

Ex. N°3	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	338	27	79	5	33	5
Moyenne sur 3,5	2,47	2,67	2,05	1,15	1,81	1,65
Moyenne sur 20	14,11	15,25	11,71	6,57	10,34	9,42

Constats :

Cet exercice est celui qui obtient les moyennes les plus élevées même si l'une d'elles est particulièrement faible.

- La réalisation du patron d'un cube est plutôt bien maîtrisée même si certains candidats présentent des constructions non conformes (rectangles à la place de carrés).
- Certains candidats confondent patron d'un cube et représentation en 3D.
- Quelques incohérences dans la numérotation des faces (somme de deux faces opposées = 7).
- Les 36 possibilités apparaissent dans un tableau mais la liste des 12 issues possibles n'est pas mentionnée (B.1.)
- Certains candidats ne donnent pas les probabilités sous forme d'une fraction mais utilisent la formule « X chance sur Y »

Recommandations :

- construire un tableau ou un arbre pour ce type d'exercice ;
- fournir davantage de rigueur dans les tracés ;
- revoir la notion de probabilité (c'est une fraction, un rapport entre deux données) ;
- ne pas confondre résultats possibles (somme des dés) et les lancers possibles ;
- bien justifier les calculs de probabilité ;
- penser à simplifier les fractions ;

✓ **Exercice 4 : Espace et géométrie. Calculs de longueurs et de vitesses, utilisation d'un tableur**

Sur 5,5 points

Ex. N°4	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	338	27	79	5	33	5
Moyenne sur 5,5	3,42	3,09	3,14	2,85	2,73	3,02
Moyenne sur 20	12,43	11,23	11,41	10,36	9,92	10,98

Constats :

La moyenne des notes de l'exercice N°4 est relativement homogène (11,05).

- Certains candidats utilisent inutilement les unités à l'intérieur des calculs.
- Les conversions restent compliquées pour certains candidats (m/min et km/h).
- Certains résultats donnés ne sont pas plausibles : vitesse de course à pied de 38 km/h.
- Certains candidats éprouvent des difficultés dans les calculs de pourcentages.
- Les symboles à utiliser dans un tableur ne sont pas toujours maîtrisés : utilisation de x au lieu de *, de : au lieu de / et oubli du signe =.
- On relève encore des confusions entre diamètre, rayon, longueur, largeur...
- Certains candidats utilisent le périmètre du rectangle en lieu et place de ses deux longueurs (C.1.b.)
- La mise en équation reste compliquée pour de nombreux candidats (C.2.)

Recommandations :

- ne pas utiliser une valeur arrondie dans un calcul exact ;
- revoir l'écriture des pourcentages et leur signification ($18\% = 18/100 = 0,18$) ;
- attention à l'usage de Pi ($\text{Pi} \neq 3,14$) ;
- bien respecter les symboles à utiliser dans un tableur ;
- être au point sur les unités et leur conversion ;
- ne pas oublier d'écrire tous les calculs utiles pour déterminer une valeur ;
- savoir mettre un problème en équation ;

✓ Exercice 5 : Algorithmique et programmation

Sur 4 points

Ex. N°5	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	338	27	79	5	33	5
Moyenne sur 4	1,51	1,45	1,34	1,40	1,03	1,29
Moyenne sur 20	7,55	7,25	6,70	7,00	5,15	6,45

Constats :

La moyenne des notes de l'exercice N°5 est la plus basse de l'épreuve (6,68). Le jury relève que l'exercice s'avère complexe en raison d'une mauvaise compréhension de la situation.

- réponse sans illustration, qui semble donnée au hasard ;
- justifications confuses, incohérentes parfois, trop longues...
- confusions entre picots et carrés ;
- utilisation sans la démontrer de la formule de la question A3, pour répondre à la question A2 ;
- beaucoup de candidats perçoivent, à tort, une situation de proportionnalité dans cet exercice ;
- formule d'aire non maîtrisée par de trop nombreux candidats ;
- méconnaissance du logiciel Scratch en particulier pour le traitement des angles.

Recommandations :

- faire des schémas pour comprendre la situation ;
- faire une démonstration à l'aide du calcul littéral, des exemples ne suffisent pas ;
- toujours donner la valeur exacte d'un résultat et l'arrondir si c'est demandé ;
- utiliser des valeurs exactes dans les calculs ;
- revoir la compréhension d'un script Scratch et son utilisation ;
- revoir à quoi correspond un angle dans la programmation avec Scratch ;
- connaître les formules de base du tableur (opérations) ;
- revoir l'interprétation des indicateurs statistiques (moyenne, médiane, étendue) ;
- s'entraîner au triptyque : manipuler – verbaliser – abstraire ;
- travailler les mises en équations, le sens des lettres dans les équations.

Épreuve écrite d'application
3 heures (20 points)
Coefficient 1

Description de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et technologie ;
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

✓ **Sciences et technologie**

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

✓ **Histoire, géographie, enseignement moral et civique**

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

✓ **Arts**

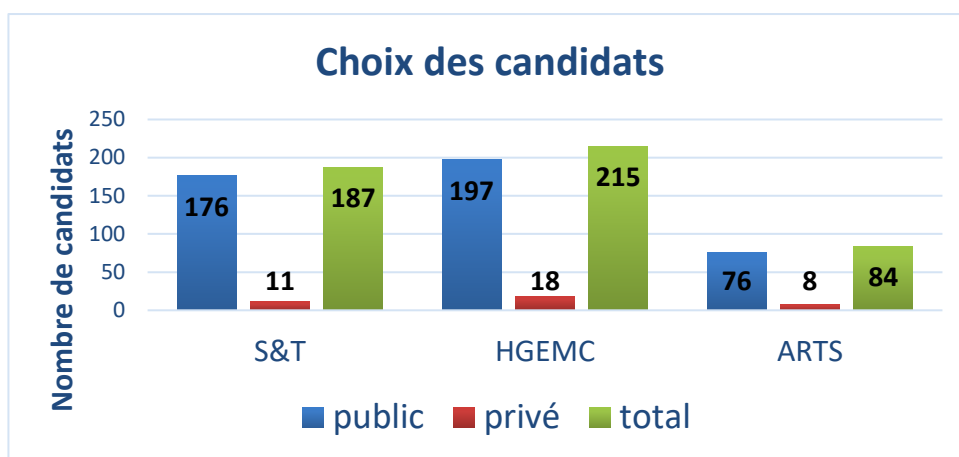
Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

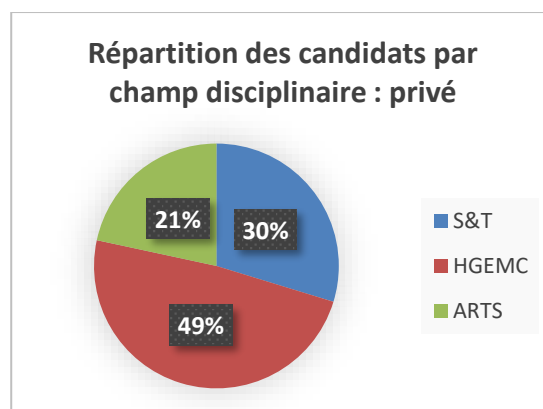
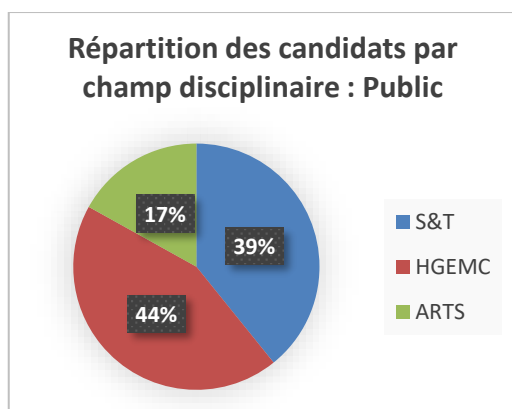
L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

1- Eléments statistiques et résultats

486 candidats ont passé cette épreuve. 449 pour les concours du public, et 37 pour les concours du privé.



Le choix des candidats ne s'est pas porté, dans les mêmes proportions, dans les concours du privé et ceux du public, sur les trois domaines. Les candidats des concours privés ont choisi préférentiellement Histoire Géographie EMC et Arts aux dépens de sciences et technologie.



Les notes s'échelonnent sur l'ensemble de l'échelle de valeurs de 2 à 20 ;

Les moyennes obtenues dans les 3 domaines sont comparables en Arts et HG EMC. Elles sont supérieures en Sciences et technologie

	Arts	HGEMC	S&T
Nombre de copies	84	215	187
Moyennes	10,41	10,25	11,09
Nombre de notes ≤ 5	5	18	14

Globalement, il n'y a peu de différence dans les résultats obtenus selon le domaine choisi par les candidats. Le jury conseille au candidat de ne pas restreindre sa préparation à un seul des domaines afin de pouvoir se laisser un choix le jour de l'épreuve. Cela permettra également de préserver la polyvalence nécessaire à l'exercice du métier.

2- Remarques des correcteurs

Les membres du jury ont constaté et ce, quel que soit le domaine choisi, que la qualité des copies en matière de maîtrise de la langue s'est améliorée. Cependant, certains candidats montrent des carences significatives. Des erreurs de syntaxe, des erreurs d'orthographe grammaticale (accords d'adjectifs, de verbes), une orthographe lexicale défailante et l'abus d'abréviations ont été notés par plusieurs correcteurs. Certains candidats ont appelé les personnages historiques par leur prénom comme s'ils les connaissaient personnellement. Une maîtrise satisfaisante de la langue et du vocabulaire spécifique de chacune des disciplines est un préalable essentiel pour prétendre exercer le métier de professeur des écoles. Une attention particulière doit être portée sur ce point. Il s'avère indispensable de prendre le temps d'une relecture de la copie à la fin de l'épreuve.

En Sciences et technologie

Le sujet était composé de trois parties indépendantes en SVT, en Physique-Chimie et en Technologie. La thématique « **L'escrime, un sport historique des Jeux Olympiques** » a servi de support aux différents champs mobilisés. Le sujet comportait des supports et documents variés (documents scientifiques, documents pédagogiques, productions d'élèves, photographies d'expériences) à exploiter. Une question faisait appel à des calculs mobilisant les opérations élémentaires.

Points négatifs : Le niveau des connaissances disciplinaires de certaines copies est très insuffisant. Les diagrammes de conversions d'énergie sont mal maîtrisés par les candidats dont beaucoup confondent les attendus de fin de cycle et les compétences. Certains candidats font des propositions pédagogiques irréalistes et très complexes. Certaines, comme affamer les élèves, les classer par poids/genre vont à l'encontre de l'éthique.

Points appréciés : Le jury a apprécié les copies soignées (présentation, graphie), montrant une maîtrise satisfaisante des outils de communication scientifique (schémas, croquis, tableau...). De même, les copies attestant d'un esprit de synthèse, d'une maîtrise des questions pédagogiques / didactiques et d'une maîtrise des connaissances disciplinaires dans les trois champs disciplinaires ont été valorisées. Ces candidats, utilisant un vocabulaire précis et rigoureux, maîtrisant les démarches scientifiques et technologiques.

Les meilleurs candidats ont montré une réflexion pédagogique aboutie : certaines questions demandaient en effet de faire les liens entre effort physique et nutrition, entre maths et EPS. Les propositions pédagogiques simples plus réalistes sont préférables aux propositions complexes qui restent difficiles à mettre en œuvre dans la réalité de la classe.

Points à approfondir : Les candidats montrant des fragilités dans la maîtrise des connaissances scientifiques ont paraphrasé les documents fournis. L'usage des mathématiques au service des sciences expérimentales et de la technologie doit étayer l'analyse des documents. Leur exploitation ne peut pas se limiter à une simple description mais doit montrer la maîtrise des démarches mobilisées. Les mises en œuvre des démarches scientifiques sont parfois irréalistes et font apparaître un manque de prise en compte du niveau d'enseignement.

En Arts,

Le jury prend en compte la polyvalence du professeur des écoles et non l'expertise d'un domaine. Cependant, plusieurs copies témoignent de références culturelles pauvres. Les approximations dans le vocabulaire révèlent des lacunes dans les connaissances disciplinaires.

Le jury regrette que, dans l'ensemble, les candidats manquent de méthode lors de la problématisation du sujet. Trop souvent, les documents du corpus sont analysés de façon très superficielle. Les documents sont simplement présentés, voire paraphrasés et insuffisamment articulés avec les points saillants du programme visé et l'élaboration de la situation d'apprentissage. Pour répondre aux attendus de cette épreuve, les candidats doivent s'engager dans une expérience sensible et sensorielle. Ces situations doivent mobiliser leur capacité de réflexion et tendre vers un aller-retour entre la réflexion et la pratique. Peu de candidats ont maîtrisé cette attitude qui permet un retour sur les apprentissages. Cela traduit une fragilité didactique. Les phases d'évaluation et les prolongements appelant à l'interdisciplinarité sont traités de manière superficielle.

Il est essentiel de bien gérer son temps afin de pouvoir traiter les deux parties AP (arts plastiques) et EM (éducation musicale) de façon équitable. Certaines copies ne comportent pas d'introduction et livrent uniquement la fiche de préparation de la séance. On attend du candidat qu'il puisse écrire une introduction avec l'annonce d'un plan, un développement constitué de plusieurs paragraphes argumentés et une conclusion qui propose une ouverture.

Points appréciés : Le jury a constaté que la majorité des candidats avait une bonne connaissance des textes institutionnels, des programmes et des compétences attendues, particulièrement ceux du cycle 1 pour la composante « Arts plastiques ». Les connaissances pédagogiques semblent robustes. Les meilleures copies débutent par une introduction qui situe les enjeux de la discipline, fait le lien avec les programmes, avec l'analyse du corpus, et amène à la problématisation. Le jury a apprécié la présentation de la séance sous la forme d'un tableau qui facilite la lecture et permet une meilleure lisibilité des intentions. Pour beaucoup, la séance a été correctement située dans la progression de la séquence.

Points à améliorer : Le jury déplore une méconnaissance par de nombreux candidats de la didactique de la discipline. La séance d'apprentissage construite est située maladroitement dans la séquence. Les candidats doivent mieux utiliser le corpus documentaire pour problématiser la situation. En axant la situation d'apprentissage sur la pratique de l'élève, le candidat doit anticiper davantage les éventuelles réactions provoquées et proposer des remédiations. Si des références culturelles sont utilisées, elles doivent être citées plus précisément. Dans son argumentation, le candidat doit justifier ses choix et ne pas hésiter à présenter des exemples de contenu lorsqu'il fait référence à des documents annexes tels qu'une trace écrite, une fiche d'écoute, des cartes à jouer...

En Histoire géographique – Éducation morale et civique

Le jury déplore que certaines copies présentent des réponses partielles à quelques questions alors qu'un développement approfondi aurait été nécessaire. Certaines propositions n'étaient pas adaptées à ce que l'on peut attendre des élèves de cycle 3. Les mises en œuvre pédagogiques ont parfois été peu développées et peu structurées malgré une bonne maîtrise des compétences disciplinaires. Aussi, beaucoup de candidats se sont perdus dans les questions. La justification de la BD a été très peu traitée. Le rôle des acteurs comme témoins de l'histoire a été assez peu développé.

En Histoire, certaines copies sont très pauvres. Les objectifs cognitifs sont absents, les connaissances historiques sont lacunaires. Les confusions grossières des alliances durant les deux guerres, des dates fausses, un recours à des documents qui n'existent pas et la méconnaissance des institutions politiques témoignent de cette fragilité.

En EMC, les propositions manquaient d'originalité. L'exploitation pédagogique des documents a été souvent mise de côté. Les documents n'ont servi qu'à une simple lecture sans approfondissement.

Points appréciés : Dans l'ensemble, l'épreuve est bien comprise, les candidats s'attachent à mettre en avant les compétences qu'ils travaillent avec les élèves et les objectifs des séances. Le jury a relevé le bon niveau de connaissances de certains candidats. Il a apprécié les copies qui énoncent clairement les objectifs pédagogiques en termes de savoirs mais également de compétences. Des candidats ont proposé des séances bien organisées et ont proposé des activités différenciées. Ces candidats font appel au numérique et aux sorties sur le terrain qui sont toujours appréciées par les élèves. Par exemple, le mémorial Charles de Gaulle de Colombey les Deux Églises a ainsi été souvent utilisé.

En histoire, la consigne (« ... montrez que le personnage de Simone Veil est un appui pour enseigner le thème 3 "la France, des guerres mondiales à l'Union Européenne" ») a mis certains candidats en difficulté car d'une part les documents d'application incitent clairement à mettre en lien les deux guerres et à ne pas les traiter séparément, d'autre part, l'appui sur le personnage de Simone Veil amenait à accorder une place plus importante (voire exclusive) à la seconde guerre mondiale au détriment de la grande guerre. Plusieurs séances ont très bien mis en avant le personnage historique de Simone Veil et ont proposé de mettre en parallèle d'autres témoignages très intéressants (Ginette Kolinka, Anne Frank, Esther Senot...)

En EMC, certains candidats ont proposé des actions très intéressantes, en lien avec l'école mais aussi les parents d'élèves qui seraient impliqués.

Points à approfondir : Les candidats sont souvent exhaustifs dans la description des objectifs au risque de noyer l'intention pédagogique. Il est conseillé aux candidats de prendre le temps de justifier leurs choix, plusieurs consignes les y incitaient. Le jury a constaté parfois, des apports notionnels très variables suivant les copies, souvent à consolider et une exploitation parfois superficielle des documents. Les candidats ont tendance à mettre en avant les compétences travaillées mais qui se retrouvent souvent de façon générique dans de nombreuses copies. Il est souhaitable que les objectifs spécifiques d'apprentissage soient formulés.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Extraits du site : devenirenseignant.gouv.fr

Épreuve orale de leçon 3 heures (20 points)

Présentation de l'épreuve

Première épreuve d'admission au CRPE, « La leçon » consiste en l'exposé d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec le jury. Alors que les épreuves écrites de français et de mathématiques avaient pour objectif d'évaluer les connaissances et les compétences disciplinaires, la leçon a pour ambition d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats. La leçon n'est donc pas un exposé disciplinaire, même si elle se fonde sur des savoirs en français et en mathématiques, mais une épreuve pratique s'appuyant sur les connaissances didactiques et pédagogiques du candidat.

L'épreuve porte successivement sur le français et sur les mathématiques. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève, du cycle 1 au cycle 3. Les deux sujets portent nécessairement sur deux cycles différents.

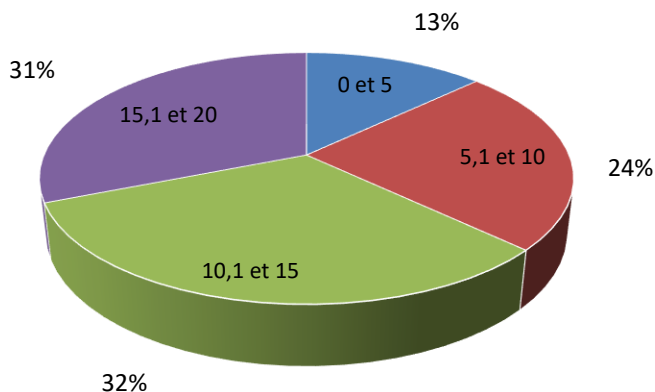
Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes ou de documents ressources Eduscol... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Le candidat dispose de 2 heures pour préparer sa leçon.

L'épreuve dure une heure et se déroule en deux parties : 30 minutes pour le français, 30 minutes pour les mathématiques. Chaque partie comprend deux phases : un exposé du candidat, d'une durée de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante, soit 15 à 20 minutes.

L'épreuve de leçon est dotée d'un coefficient 4.

Répartition des notes épreuve orale de leçon 2024



Quelques exemples de sujets de la session 2024

Exemples de thématiques en français :

Exemple sujet 1	
Éléments de contexte	<p>Domaine d'apprentissage : lexique. Cycle et niveau de classe concernés : cycle 1 - MS Place de la séance à concevoir dans la séquence et dans l'année scolaire : séance 1 – période 3. Au cours des périodes précédentes, les élèves ont vécu des situations d'apprentissage dans différents espaces-jeux de la classe. En ce début de période 3, un coin garage est mis en place. Les élèves ont pu manipuler les objets dans ce coin jeux. Il s'agira aujourd'hui de mémoriser et de s'approprier en situation les verbes d'action du coin garage.</p>
Questionnement	<p>Dans un exposé de 10 à 15 minutes, en vous appuyant sur les documents, vous présenterez une séance d'enseignement qui aura pour objectif de rendre les élèves capables de s'approprier les verbes d'action autour du coin garage. Vous situerez cette séance dans une séquence visant à développer la compétence « Utiliser le lexique appris en classe de façon appropriée ». Votre exposé présentera les composantes pédagogiques et didactiques de la leçon que vous proposerez.</p>
Documentation	<p>Document A : Extrait du programme du cycle 1, publié au B.O. numéro 25 du 24 juin 2021. Document B : Extrait du guide « Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle », Eduscol, février 2020. Document C : Liste de mots issue d'<i>Enseigner la langue orale en maternelle</i>, P. Boisseau, Retz, 2020. Document D : Extrait d'<i>Apprenti langue</i> : jeu de loto, M. André-Kérébel et F. de La Haye-Nicolas, Nathan.</p>

Exemple sujet 2	
Éléments de contexte	<p>Domaine du français : Lecture et compréhension de l'écrit, comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter. Cycle et niveau de classe concernés : Cycle 3 – CM2 Place de la séance à concevoir dans la séquence et dans l'année scolaire : Séance 1 - Période 2. Au cours de la première période, les élèves ont appris à contrôler leur compréhension sur des textes narratifs. En période 2, l'enseignant(e) propose une nouvelle séquence consacrée à la lecture d'écrits documentaires pour apprendre à contrôler sa compréhension et devenir un lecteur autonome</p>
Questionnement	<p>Dans un exposé de 10 à 15 minutes vous présenterez une séance qui aura pour objectif de faire découvrir un écrit documentaire. Vous situerez cette séance dans une séquence qui aura pour but de travailler les stratégies pour comprendre ce type d'écrit.</p>
Documentation	<p>Document A : Extrait des programmes du cycle 3, B.O. numéro 31 du 30 juillet 2020. Document B : Extrait de ressources Eduscol « La compréhension des textes informatifs et documentaires », mars 2016. Document C : Extrait du guide « la compréhension au cours moyen », 1er juillet 2017. Document D : Extrait du journal <i>Le Petit Quotidien</i>, 3 septembre 2019.</p>

Exemples de thématiques en mathématiques :

Exemple sujet 1	
Éléments de contexte	<p>Domaine d'apprentissage : Acquérir les premiers outils mathématiques – Découvrir les nombres et leur utilisation.</p> <p>Cycle et niveau de classe concernés : cycle 1, classe de Petite Section</p> <p>Place de la séance à concevoir dans la séquence et dans l'année scolaire : Séance de consolidation – Période 5.</p>
Questionnement	<p>Dans un exposé de 10 à 15 minutes, vous présenterez une séance qui aura pour objectif de rendre les élèves capables de reconnaître une collection de même quantité qu'une collection donnée (quantités jusqu'à 4). Cette séance s'inscrit dans une séquence qui vise à développer la compétence « Stabiliser la connaissance des petits nombres ».</p> <p>Vous préciserez de manière argumentée l'étayage langagier que vous proposerez au cours de la séance.</p>
Documentation	<p>Document A : Extrait du programme d'enseignement de l'école maternelle, B.O. numéro 25 du 24 juin 2021.</p> <p>Document B : Affichage utilisé dans une classe de Petite section, 2023.</p> <p>Document C : Extrait du guide <i>La construction du nombre à l'école maternelle</i>, Eduscol, 2023.</p> <p>Document D : Extrait de l'ouvrage <i>Le Nombre en maternelle</i>, CANOPE, 2015.</p>

Exemple sujet 2	
Éléments de contexte	<p>Domaine des apprentissages : Grandeurs et mesures – masses.</p> <p>Cycle et niveau de classe concernés : Cycle 2 – CE2.</p> <p>Place de la séance à concevoir dans la séquence et dans l'année scolaire : Première séance d'une séquence de 6 séances – Période 3.</p>
Questionnement	<p>Dans un exposé de 10 à 15 minutes, vous présenterez une séance qui aura pour objectif de rendre les élèves capables de mesurer des masses à l'aide d'une balance de type Roberval en utilisant les unités de mesure usuelles : gramme et kilogramme.</p> <p>Votre exposé présentera les composantes pédagogiques et didactiques de la leçon que vous proposerez.</p>
Documentation	<p>Document A : Extrait des Attendus de fin d'année CE2, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2019.</p> <p>Document B : Extrait du document d'accompagnement Grandeurs et mesures au cycle 2, Eduscol, 2016.</p> <p>Document C : Extrait du fichier de l'élève, <i>Archimaths CE2</i>, Magnard, 2020.</p>

Les résultats statistiques

Pour la session 2024, la moyenne des notes de l'ensemble des treize commissions s'établit à 11,79. Soit un résultat très similaire à celui de la session 2023 (11,63). Les notes vont de 1/20 à 20/20.

Épreuve de leçon – session 2024						
	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
nb de candidats présents	237	17	34	3	12	5
Moyenne	12,2/20	11,4/20	10,5/20	8,9/20	9,1/20	9,6/20

Épreuve de leçon – session 2024					
Évaluation	Communication	Exposé français	Entretien français	Exposé mathématiques	Entretien mathématiques
Moyenne	14,12	11,99	10,79	11,35	10,59

Pour la plupart des sujets, les résultats concernant le domaine du français sont légèrement supérieurs à ceux du domaine des mathématiques. Les notes relatives à la qualité de la communication sont toutes sensiblement plus hautes que celles obtenues en français et en mathématiques.

Les remarques des commissions : attendus, constats et conseils

✓ L'exposé

Les attendus :

L'exposé doit s'appuyer sur le dossier soumis au candidat et prendre en compte à la fois la consigne et les éléments de contexte indiqués dans le sujet (niveau de classe, place dans la séquence, voire dans l'année). Il doit intégrer dans la réflexion les documents proposés.

Il s'agit de présenter l'objectif d'apprentissage et le déroulé d'une séance permettant d'atteindre cet objectif : compétences et connaissances concernées, phases de la séance structurant les apprentissages, modalités de travail, activités des élèves, rôle de l'enseignant.

Le jury n'attend pas, surtout à ce stade de développement professionnel du candidat, une « séance parfaite » mais bien une proposition pédagogique réfléchie, des hypothèses de travail justifiées par la connaissance des attendus des programmes et des processus d'apprentissage des élèves.

Le jury évalue :

- la capacité du candidat à présenter clairement ses objectifs d'enseignement ;
- sa capacité à exposer ses choix pédagogiques et à les justifier par sa réflexion didactique ;
- sa capacité à intégrer l'activité des élèves à sa présentation de séance ;
- sa capacité à s'appuyer sur l'extrait du programme qui lui a été éventuellement fourni dans le dossier ou sur sa connaissance personnelle des textes officiels ;

- sa capacité à exploiter le dossier ou à expliquer les motifs qui l'ont amené à minorer éventuellement un document fourni par le dossier.

Les constats :

Le jury a apprécié d'entendre des exposés structurés : une introduction présentant le contexte et l'enjeu d'apprentissage, les éléments saillants des documents du dossier et le plan de l'exposé. Les objectifs visés sont le plus souvent clairement annoncés.

Si la plupart des exposés s'inscrivent dans le temps imparti, certains candidats ont rencontré des difficultés pour gérer leur temps de parole, soit parce qu'ils ont accéléré leur débit de manière excessive, soit parce qu'ils sont restés bien en-deçà du temps alloué. Le jury recommande aux futurs candidats de se munir d'une montre ou d'un chronomètre et rappelle que l'usage du téléphone ou de la montre connectée est interdit pendant toute la durée des épreuves.

Comme l'an dernier, l'exposé de la plupart des candidats, prend en compte les phases qui structurent les apprentissages : les différentes étapes d'une séance sont identifiées et expliquées.

Les propositions de séance témoignent également chez beaucoup de candidats d'une connaissance satisfaisante des programmes, du socle, de l'organisation des cycles.

Les meilleurs candidats ont su évaluer et anticiper les difficultés possibles ou probables des élèves, et proposer des pistes pédagogiques pour lever les obstacles. Le jury a apprécié que le candidat évoque par exemple le rôle de l'Atsem au cycle 1. Les exposés les plus convaincants sont ceux qui ont révélé un certain pragmatisme, proposant des activités en lien avec des compétences identifiées ; les candidats les plus performants ont imaginé des modalités de différenciation pédagogique réalistes à la fois en phase d'apprentissage et d'évaluation.

Le jury a apprécié les tentatives pour esquisser des liens interdisciplinaires qui permettent de souligner le sens des apprentissages. En conclusion de l'exposé, certains prolongements de séance ont été les bienvenus pour imaginer les réinvestissements possibles dans d'autres domaines d'enseignement que le français et les mathématiques. Ce décloisonnement des apprentissages est en effet une réflexion intéressante et nécessaire à mener quand on enseigne dans le premier degré.

A contrario, le jury a noté de manière récurrente certains écueils que les futurs candidats gagneraient à éviter :

Une exploitation encore insuffisante des documents du dossier : ceux-ci sont effectivement présentés en introduction, mais pas toujours explicitement intégrés à la réflexion et à la proposition de séance. Le jury attend que le candidat s'y réfère au cours de l'exposé pour justifier ses choix pédagogiques, étoffer sa réflexion. Les documents sont soumis au candidat afin de lui apporter des pistes et nourrir sa réflexion. Une sous-exploitation le pénalise nécessairement.

Le jury a pu également constater des difficultés à mobiliser quelques connaissances théoriques pour justifier des choix pédagogiques présentés, alors même qu'ils peuvent être pertinents. Si le jury tient compte bien entendu de l'inexpérience professionnelle du candidat, il attend néanmoins qu'il connaisse les guides disponibles sur Eduscol, tant pour la lecture que pour l'écriture ou pour aborder les nombres et le calcul au cycle 2 par exemple. De même le candidat doit s'attendre à un sujet portant sur le cycle

1 : on attendra de lui qu'il sache cerner les enjeux spécifiques de la maternelle. Il ne doit pas être surpris de se voir inviter, au cours de l'entretien, à préciser les références qu'il a lui-même énoncées en introduction : s'il convoque par exemple les postures professionnelles présentées par Dominique Bucheton, il doit être en mesure de les expliquer et de les rattacher à sa proposition de séance.

Le jury conseille aux candidats de soigner l'identification de l'objectif d'apprentissage de la séance : des approximations ou des imprécisions conduisent à des scénarios pédagogiques très généraux, peu contextualisés, souvent identiques dans les deux disciplines, répondant à une structure de séance stéréotypée et désincarnée. Trop de candidats confondent encore l'objectif de la séquence avec celui de la séance qu'ils doivent présenter.

Dans ce cas, les élèves sont souvent et paradoxalement oubliés dans le propos du candidat ou l'activité proposée est assez peu réaliste. Est-il nécessaire de préciser qu'une durée de trois heures pour une séance en maternelle est totalement inadaptée ? Ou qu'une classe de quatre élèves n'existe guère que dans l'imagination du candidat ?

Enfin, des fragilités dans les savoirs disciplinaires limitent considérablement la portée de certaines propositions pédagogiques. Si l'épreuve, nous l'avons dit, n'a pas pour objectif d'évaluer la maîtrise des connaissances en langue ou en mathématiques, il va de soi qu'il faut être au clair avec les conversions de mesures ou les fonctions grammaticales pour prétendre animer une séance d'enseignement sur ces sujets.

Les conseils :

Le premier conseil relève de la méthodologie : il s'agit de prendre le temps, au cours de la préparation, de bien lire l'intégralité du dossier, de peser les mots du sujet pour en repérer les enjeux et d'exploiter chacun des documents qui constituent des aides pour élaborer la séance. Que le candidat n'hésite pas à faire des renvois explicites aux documents sur sa fiche de préparation afin de pouvoir se référer au dossier tout au long de son exposé.

Le second conseil, déjà énoncé dans le précédent rapport, reste d'actualité : s'attacher à répondre aux questions fondamentales qui sous-tendent toute séance d'enseignement. Qu'apprennent les élèves ? Qu'apprennent-ils à faire ? Que font-ils réellement ? Quel est le rôle de l'enseignant à chaque étape du processus ? Même si le candidat dont l'expérience professionnelle est limitée n'a pas toutes les réponses, son exposé doit manifester ce questionnement et s'efforcer de lier explicitement objectifs et compétences travaillées à travers des situations très concrètes. Il ne doit pas hésiter à illustrer son propos par des exemples précis d'activités, par des formulations de consignes à donner aux élèves, par l'estimation du temps consacré à chaque activité. Il peut éventuellement tenter de réaliser lui-même, pendant le temps de préparation, certaines tâches envisagées, pour en mesurer la faisabilité. Il lui faut enfin rattacher explicitement les activités proposées à l'objectif d'apprentissage annoncé.

Le troisième conseil est de tâcher de se décentrer en s'efforçant d'anticiper les difficultés des élèves : quels sont les prérequis nécessaires pour réussir l'activité demandée ? Qu'est-ce qui peut faire obstacle à la réussite ? On ne saurait reprocher à un candidat de n'avoir pas toutes les réponses, mais on attend de lui qu'il se soit posé ces questions et qu'il dépasse les représentations de celui qui ne se destine pas à l'enseignement : il est particulièrement maladroît par exemple d'affirmer qu'on ne peut, en maternelle, apprendre à compter au-delà de 10 « parce que les élèves n'ont que dix doigts »....

Enfin, il s'agit de fréquenter assidument les programmes et les ressources d'accompagnement : le jury n'attend certes pas une récitation des textes officiels, mais une connaissance un peu précise des différents guides fondamentaux pour l'enseignement, disponibles sur Eduscol :

De même, les candidats gagneraient à se référer aux guides en vigueur : « [La grammaire du français - terminologie grammaticale](#) » et « [La grammaire du français du CP à la 6^{ème}](#) » rédigés par Philippe Monneret et Fabrice Poly leur outil de travail de référence :

✓ **L'entretien**

Les attendus :

L'entretien n'est pas un « interrogatoire » mais bien un échange avec les trois membres du jury dont les questions n'ont jamais pour objectif de piéger le candidat mais au contraire de l'amener à exprimer le meilleur de lui-même. Bienveillant et ouvert, le jury s'appuie sur l'exposé et le dossier et cherche avant tout à poursuivre la réflexion amorcée lors de la première partie de l'épreuve, à amener le candidat à enrichir son propos, à le compléter, à envisager éventuellement d'autres pistes ou des prolongements possibles.

Quelques exemples parmi les questions posées pour cette session :

À la suite de l'exposé de français :

- Quelle progressivité des apprentissages dans l'acquisition du vocabulaire en maternelle ?
- Quels mots choisir ?
- Pourquoi parler en situation (en maternelle) ?
- Quels liens entre littérature de jeunesse et écriture ?
- Quelle suite pourriez-vous donner à cette séance ?
- Quelles vont être les difficultés rencontrées par les élèves lors de la lecture du texte ?
- Quelles sont les stratégies de lecture mobilisables par l'élève pour comprendre ce texte ?
- Comment envisagez-vous le prolongement de la séance que vous proposez ?
- Quelle différenciation pédagogique peut-on mettre en place ?
- Qu'entendez-vous par enseignement explicite ?
- Comment mémoriser le vocabulaire ?
- Que pensez-vous du carnet du lecteur ?

À la suite de l'exposé de mathématiques :

- Quelle forme une trace écrite pourrait-elle prendre à l'issue de cette séance ?
- Quelles modalités d'évaluation pourriez-vous envisager pour réguler votre enseignement de la connaissance des petits nombres ?
- Quels sont les rôles de la manipulation ? Manipuler suffit-il pour comprendre ?
- Quels gestes professionnels pour amener les élèves à comprendre le principe cardinal ?
- Comment prendre en compte les erreurs des élèves ?
- Quelle est l'utilité d'un affichage ?
- Quelles évolutions sont mises en œuvre dans l'enseignement de la résolution de problèmes arithmétiques aux cycles 2 et 3 ?
- Peut-on ou doit-on travailler la proportionnalité dans tous les domaines des mathématiques ? Comment ?

Le jury souhaite voir un candidat se poser les bonnes questions plutôt que de camper sur ses certitudes, se projeter dans sa mission d'enseignement et explorer différentes pistes, tenter d'appréhender l'intérêt et les limites des choix pédagogiques qu'il propose. Le candidat ne doit donc pas chercher « la » bonne réponse mais plutôt essayer d'apporter « une » réponse argumentée.

Le jury évalue :

- la capacité du candidat à étayer ses réponses par des éléments théoriques cohérents ;
- sa capacité à inscrire son action dans le cadre institutionnel de référence (articulation socle et programmes) ;
- sa capacité à expliciter, synthétiser ses connaissances, à argumenter et justifier les éléments présentés dans le dossier ;
- sa capacité à approfondir sa réflexion, à envisager d'autres pistes pédagogiques et didactiques ;
- sa capacité à prendre en compte le statut de l'erreur, l'évaluation et/ou la différenciation.

Les constats :

Le jury salue le sérieux des candidats qui se sont bien préparés à cette épreuve et en connaissent les attendus. Il a pu apprécier l'engagement des candidats, la posture ouverte de la majorité d'entre eux qui sont entrés dans un véritable échange constructif, se sont montrés capables de saisir les pistes suggérées par les membres du jury pour amender leurs propositions initiales et les faire évoluer.

Le propos est le plus souvent structuré, le ton posé.

Comme pour l'exposé, le jury regrette toutefois que les candidats ne s'appuient pas suffisamment sur quelques connaissances théoriques, sur le socle ou les guides disponibles sur Eduscol pour étayer leurs propositions pédagogiques ou didactiques. La méconnaissance de certaines notions abordées peut également limiter la richesse des échanges. Quelle différence entre chiffre et nombre par exemple ?

Certains candidats ont pu être déstabilisés par des questions pourtant très attendues sur la prise en compte de l'erreur par exemple ou sur l'évaluation.

Quelques rares candidats enfin ont fait preuve d'une désinvolture ou d'une familiarité avec le jury qui ne sied pas à un oral de concours.

Les conseils :

Le premier conseil concerne le renforcement des connaissances : une notion abordée par le candidat, un lexique spécifique utilisé doivent pouvoir faire l'objet d'une explication précise au cours de l'entretien. Il ne s'agit pas de questions piégeuses : le candidat doit se préparer à développer les notions qu'il aura lui-même mentionnées ou évoquées au cours de l'exposé. Les questions du statut de l'erreur, de la différenciation, de l'évaluation sont nécessairement à explorer pendant la préparation du concours.

Le jury conseille également aux candidats de s'entraîner à analyser, lors de stages d'observation, des productions d'élèves et à tenter de comprendre les erreurs. D'une manière plus générale, quand le cursus le permet, les temps d'échanges avec les professeurs lors de visites d'écoles, de SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée) ou dans le cadre de contrats d'AED (contrat de pré professionnalisation) l'observation attentive, voire ciblée, des gestes professionnels constituent du

matériau particulièrement utile à exploiter pour nourrir sa propre réflexion et pour faire du lien entre des lectures théoriques et la réalité des classes.

Concernant la posture, le jury rappelle la nécessité de garder une ouverture d'esprit : une question n'est pas une remise en cause totale de l'exposé mais un moyen d'approfondir une réflexion ou de surmonter une difficulté identifiée par le jury. Le candidat doit prendre le temps d'écouter sereinement la question et de réfléchir avant de répondre. Il ne doit pas hésiter à demander une reformulation ou une précision si la question ne lui paraît pas claire, sans se départir de la courtoisie attendue. Enfin, il doit se garder de toute recherche d'une connivence déplacée avec le jury : on ne lui serre pas la main, on évite de lui faire remarquer qu'il pose de bonnes questions. En revanche on n'hésitera pas à le regarder en face, dans une situation de communication authentique, d'adulte à adulte. De même, si le candidat, après un temps de réflexion, ne parvient pas à élaborer une réponse à la question posée, qu'il n'hésite pas à l'indiquer au jury, en toute simplicité, plutôt que de s'enfermer dans un mutisme embarrassé et embarrassant.

✓ L'expression

Le propos est souvent fluide et structuré.

Toutefois, le jury a pu déplorer quelques tournures familières : outre la situation de concours qui exige un niveau de langue, sinon soutenu du moins courant, rappelons que l'expression du professeur est modélisante pour les élèves. On proscriera par exemple les tics de langage (« du coup », « de base ») comme les interjections intempestives.

Conseils

Le jury ne peut que conseiller aux futurs candidats de s'entraîner à cette épreuve orale, notamment en ménageant des temps d'analyse de leurs propres productions : l'écoute d'enregistrements permet de prendre conscience d'éventuels habitudes de langage et de mieux gérer son temps de parole.

Les futurs candidats devront également veiller à la précision du lexique (méthodes/procédures, nombre/chiffre, compter/dénombrer par exemple) et à la correction de la syntaxe (faire entendre la négation à l'oral, éviter la formule fautive « pour pas que... ») et des conjugaisons : les verbes *résoudre* et *acquérir* ont souvent constitué des pièges pour les candidats.

Le jury conseille de ne pas rédiger la préparation afin d'éviter la tentation de lire ses notes et de rompre ainsi le contact visuel avec le jury.

Enfin, la structuration du propos pourra être renforcée par des rappels courts des différentes parties de l'exposé. L'auditoire sera ainsi mieux guidé dans son écoute. Ce sont là des qualités de communication précieuses dans l'exercice du métier d'enseignant.

Épreuve d'entretien 65 minutes (20 points)

Deuxième épreuve orale d'admission (20 points)

Entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée totale de l'épreuve (exposés et entretiens) : une heure et 5 minutes.

L'épreuve comporte 2 parties :

- 1ère partie : La première partie est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.
- 2ème partie : La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

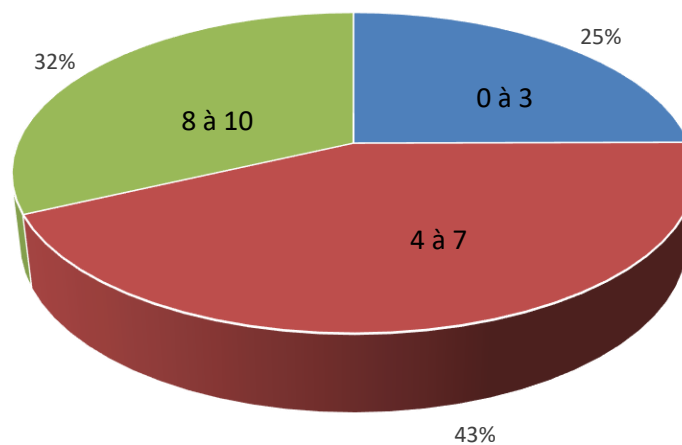
Les résultats :

Cette épreuve a réuni 322 candidats répartis en 5 jours et 13 commissions.

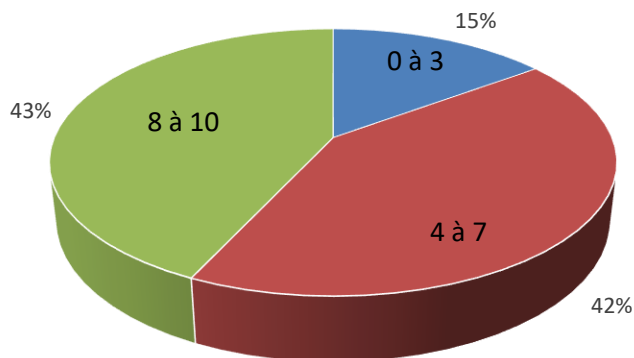
La moyenne en EPS est de 5,27/10. Celle d'entretien est de 6,11/10.

Les sujets portant sur la natation ont été moins bien réussis.

Répartition des notes épreuve EPS 2024



Répartition des notes épreuve entretien 2024



D'une manière générale, la partie entretien professionnel est mieux réussie que celle portant sur l'EPS.

Le taux d'absentéisme pour cette épreuve est en baisse par rapport aux années précédentes avec 7% en 2022, 8% en 2023 et 4% en 2024.

1ère partie : ÉDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (10 points)

Descriptif de l'épreuve (extraits de l'arrêté du 25 janvier 2021 – MENH2033191A)

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues pour la session 2024 :

- les activités athlétiques
- les activités aquatiques
- les jeux et sports collectifs
- la danse

✓ **L'exposé**

Il s'agit d'organiser et construire un propos cohérent. Il faut donc veiller à maîtriser les notions et concepts choisis, à illustrer son propos d'exemples concrets mais aussi à susciter l'intérêt du jury.

La gestion du temps de parole est importante. L'exposé doit durer au maximum quinze minutes. Le candidat peut se munir d'un chronomètre.

✓ L'entretien

L'entretien débute en prenant appui sur les propos des candidats pour leur permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes... Le questionnement vise à évaluer les connaissances des candidats en termes de construction des apprentissages en EPS.

Aucune question posée par le jury n'est malveillante. Il cherche à obtenir des précisions.

Les prestations particulièrement appréciées réunissent les aspects suivants :

- un exposé structuré ;
- une expression claire, une voix modulée ;
- une posture d'écoute et d'échange ;
- une bonne compréhension de la problématique soulevée : enjeux pédagogiques, didactiques et organisationnels ;
- des propositions de situations d'apprentissage réalistes, cohérentes dont le caractère de faisabilité est garanti et qui préservent la sécurité affective et physique des élèves ;
- une mise en relation pertinente des savoirs acquis avec les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

A contrario, les commissions ont regretté des prestations qui se caractérisaient par :

- un temps d'exposé trop court (moins de 10 minutes) ;
- une compréhension erronée de la problématique proposée ;
- des propositions de situations qui ne répondent pas à la problématique proposée ;
- des situations qui parfois ne ménagent pas assez de temps d'activité chez les élèves ou, plus grave, ne sont pas de nature à garantir leur sécurité ;
- une méconnaissance du développement psychologique et moteur de l'enfant (notamment en maternelle) ;
- une méconnaissance des APSA proposées et surtout de leur didactique.

Conseils et recommandations aux candidats :

Il est impératif de bien lire le sujet, de répondre précisément à la problématique proposée. Beaucoup de contresens ou d'imprécisions sont dus à un manque d'appropriation du sujet.

Lorsque la situation d'apprentissage est complexe à décrire, un schéma à montrer au jury facilite sa présentation.

La gestion de l'hétérogénéité, la différenciation pédagogique et l'évaluation seront interrogées.

Les enjeux et les caractéristiques de l'activité physique en maternelle doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de la préparation au CRPE.

Il est souhaitable que les candidats soient capables d'argumenter et de justifier leurs réponses, de montrer une capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers leurs propositions, d'être imaginatif ... à défaut d'avoir des repères. Il s'agit aussi de faire preuve de bon sens.

Enfin, les candidats doivent être en capacité de mieux mettre en relation EPS et éducation à la santé mais aussi d'approfondir la dimension interdisciplinaire des apprentissages.

Par ailleurs, le jury invite les candidats à :

- exploiter toutes périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel et singulier ;
- consulter régulièrement les sites institutionnels ;
- se tenir informés de l'actualité sportive.

2^{ème} partie : ENTRETIEN (10 points)

Descriptif général de l'épreuve (extraits de l'arrêté du 25 janvier 2021 – MENH2033191A)

La seconde partie de cette deuxième épreuve orale d'admission d'une durée de trente-cinq minutes porte sur la motivation du candidat et sur son aptitude à se projeter dans le métier de professeur, au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Il est amené à valoriser sa candidature en s'appuyant sur ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

✓ **La présentation du candidat**

Les premières minutes de cette partie d'entretien consiste en une présentation du candidat qui a ici l'occasion de mettre en valeur ses atouts et son expérience et d'exprimer sa motivation et ses ambitions. La construction de cette partie est laissée libre au candidat ; il aura eu l'opportunité de la préparer bien en amont de l'épreuve.

L'échange qui s'ensuit est déterminé par le contenu et la qualité de la présentation qui précède. Il revient donc au candidat de soigner sa présentation, se susciter la curiosité et l'intérêt du jury. Les questions posées ont pour objectif d'amplifier les éléments de présentation et d'en révéler toute la pertinence vis-à-vis du métier auquel se destine le candidat.

✓ **Les mises en situation professionnelle**

Le candidat ne dispose d'aucune préparation pour traiter les sujets soumis, il les découvre lors de l'entretien avec le jury. Cet entretien à l'issue de la phase de présentation, dure vingt minutes (deux fois dix minutes, pour chacune des situations traitées), il est destiné à éprouver les qualités d'analyse et de raisonnement du candidat au travers de l'étude de ces deux situations professionnelles.

Une dizaine de sujets a été traitée par les candidats de cette session 2024. Ces sujets ont abordé divers aspects relevant de l'école maternelle et de l'école élémentaire, différentes thématiques générales de l'éducation. Ils ont permis aux candidats de s'interroger sur les grands principes de l'École et sur les valeurs qui la fondent et de construire un premier positionnement professionnel.

Les sujets proposés lors de cette épreuve sont construits de manière identique. On retrouve ainsi :

- une courte description de la situation professionnelle posée ;
- un questionnement qui renvoie aux valeurs et principes fondamentaux mobilisés par la situation.

Le candidat est invité à identifier la problématique qui est soulevée par la situation et à construire des éléments de réponse, à l'appui de ses connaissances et de ses expériences.

Le choix a été fait de soumettre les situations aux candidats, sous forme écrite, afin de libérer les candidats, dans un contexte de stress certain, de la charge de mémorisation engendrée par la présentation seulement orale des situations.

Observations des jurys et recommandations aux candidats concernant les deux sous-parties précitées

Sur la forme et le contenu de la présentation

La durée de cette partie de l'épreuve n'est pas toujours bien gérée par les candidats. Certaines présentations s'avèrent trop courtes malgré les quelques cinq minutes disponibles. Rappelons que les candidats peuvent préparer cette partie de l'entretien, non pas le jour de l'épreuve mais en amont de celle-ci. Ces cinq minutes peuvent donc être pleinement investies grâce à une préparation rigoureuse.

Concernant la forme, il importe de veiller au débit de parole qui a tendance à s'accélérer pour poser la présentation et rester clair. La gestion du stress et des émotions doit être intégrée au travail de préparation.

L'exposé des motivations pour ce métier suggère par ailleurs une posture d'ouverture, dynamique et déterminée et une pensée structurée pour convaincre et engager l'échange avec le jury. Il convient d'être vigilant dans l'emploi de formules stéréotypées telles que « c'est pour moi », « je suis fait pour cela ».

Pour ce qui est du contenu, peu de candidats parviennent à faire les liens utiles et pertinents entre leurs expériences et le métier d'enseignant (référentiel de compétences), à mettre en évidence leurs compétences et leur capacité à transférer leurs acquis dans ce contexte professionnel envisagé. Au-delà d'une présentation de leur état civil, il est en effet attendu une mise en perspective des acquis et expériences ainsi que des qualités communicationnelles.

Dans la mesure où cette partie est « entre les mains » des candidats, il leur est vivement conseillé de la préparer, de s'entraîner à respecter le temps imparti (se chronométrer/se filmer sont des démarches recommandées) et à travailler leur posture et leur qualité d'expression. Il convient de veiller à la qualité de la langue et de se prémunir de l'invention de mots ou de formes verbales conjuguées hasardeuses, de veiller aux liaisons et à la correction syntaxique.

Une présentation qui n'est pas strictement chronologique dans l'analyse du parcours réalisé est appréciée.

Sur la forme et le contenu des échanges sur les situations soumises à l'analyse des candidats

Au préalable, il convient de rappeler que si les candidats sont invités à se questionner sur des problématiques professionnelles, le jury n'attend pas une seule réponse possible qui serait « la » bonne réponse. La réponse recherchée amène les candidats à convoquer leurs capacités d'analyse et le bon sens, à faire des liens et à s'appuyer sur leurs connaissances du système éducatif et sur les valeurs et principes fondamentaux de l'École.

Les questions posées permettent d'explorer divers aspects de la situation et de guider la réflexion.

Le jury rappelle aux futurs candidats la nécessité de développer des stratégies d'analyse à mobiliser dans le temps imparti à chaque situation.

Exemples de questions posées par le jury :

- Quel est le rôle des différents acteurs de la communauté éducative ?
- Quelles sont les responsabilités de l'enseignant dans ce cadre ?
- Quelles sont les personnes ressources mobilisables ?
- Quels sont les enjeux liés à cet enseignement ?
- Quelles peuvent être les réponses apportées pour les élèves en difficulté ?
- Comment prendre en charge les élèves à besoins particuliers ? Qu'est-ce que l'école inclusive ?
- Quelles sont les instances de travail en équipe ?
- Comment mesurer les progrès des élèves ?
- Comment favoriser les relations entre l'école et les familles ?
- Quelle est la place de l'enseignant dans l'organigramme de l'Éducation nationale ?

Les questions peuvent également prendre la forme de mises en situation, d'hypothèses du type « et si... ? » « Imaginons que... ».

Les membres du jury ont particulièrement valorisé les prestations des candidats capables :

- de présenter les enjeux de la situation professionnelle ;
- de mener une réflexion personnelle sur cette situation ;
- d'esprit critique ;
- de s'appuyer sur leurs connaissances et leurs expériences (notamment dans les classes), de citer des exemples concrets en faisant des analogies ;
- de construire une réponse à la problématique de départ en se laissant accompagner par le questionnement du jury ;
- d'écoute.

Le jury salue la préparation sérieuse des candidats qui font preuve de méthode, comme en témoignent leurs réponses généralement bien structurées.

Le jury apprécie également que les candidats ne déroulent pas strictement leur CV par ailleurs mis à disposition des jurys en amont de l'entretien.

Les meilleurs candidats sont capables d'identifier leurs points forts et leurs faiblesses. Ils élaborent un propos reflétant un positionnement personnel mais nuancé, témoignant de leur capacité à appréhender toute la complexité du métier. Cette posture réflexive et cette ouverture d'esprit constituent un postulat nécessaire à la formation future et est très appréciée et valorisée par les membres du jury.

Les meilleurs candidats témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels qu'ils mettent au service d'une réflexion personnelle. Ils font également preuve de bon sens et de réalisme. Souvent, ils se montrent ambitieux et engagés.

Cette épreuve est un échange mené avec bienveillance par le jury. Bien qu'exigeante, elle doit être appréhendée le plus sereinement par les candidats qui peuvent s'engager avec confiance dans le dialogue en adoptant une posture d'écoute, afin d'exploiter les questions et les remarques du jury.

Enfin le jury est attentif à la présentation générale, notamment vestimentaire, à l'attitude et à la posture (respectueuse) des candidats qui se destinent à enseigner.

Plus généralement, il est attendu des candidats :

- qu'ils connaissent le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » B.O n° 30 du 25 juillet 2013 ;
- qu'ils connaissent les droits et les devoirs qui sous-tendent l'action du fonctionnaire ;
- qu'ils connaissent les principes fondamentaux et les valeurs de l'école républicaine ;
- qu'ils maîtrisent le lexique professionnel spécifique ;
- qu'ils se projettent avec conviction, dynamisme et lucidité dans la fonction de Professeur des Ecoles ;
- qu'ils maîtrisent la langue française (syntaxe, niveau de langue), qu'il s'expriment clairement (articulation, hauteur, débit) et prennent déjà conscience de leur rôle modélisant dans le cadre de l'enseignement du français ;
- qu'ils maîtrisent des connaissances sur le système éducatif dans le cadre de la Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, et qu'ils sachent faire référence aux textes officiels en vigueur ;
- qu'ils fassent preuve d'écoute (capacités communicationnelles) ;
- qu'ils connaissent les grandes phases du développement de l'enfant permettant d'anticiper et d'appréhender ses besoins ;
- qu'ils partagent et sachent faire partager les valeurs de la République ;
- qu'ils montrent des capacités d'écoute et d'analyse ;
- qu'ils fassent preuve d'honnêteté : il est préférable de reconnaître qu'on ne sait pas répondre à une question, qu'on ne maîtrise pas un concept plutôt que d'essayer de répondre à tout prix ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances de l'école maternelle et de ses spécificités ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances quant à l'usage pédagogique du numérique ;
- qu'ils approfondissent leur connaissance des programmes ;
- qu'ils fassent preuve de curiosité : qu'ils soient attentifs à l'évolution du système éducatif, qu'ils prennent connaissance de l'actualité de l'éducation ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances des parcours éducatifs dont le parcours d'éducation artistique et culturel ;
- qu'ils connaissent quelques références/ sites institutionnels ;
- qu'ils montrent une certaine culture générale ;
- qu'ils fassent part de leurs expériences professionnelles pour mettre en évidence leur engagement.

Épreuve d'admission facultative : langue vivante étrangère 1 heure (20 points)

Descriptif et déroulé de l'épreuve

Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée de l'entretien : 30 minutes.

Toutes les informations relatives à l'épreuve sont accessibles grâce aux liens suivants :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98653/les-epreuves-du-crpe-externe-du-troisieme-crpe-et-du-second-crpe-interne.html>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

✓ **Le cadrage de l'épreuve**

Le niveau de langue minimum attendu est B2, en référence au *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL). L'évaluation prend notamment appui sur un contexte pédagogique induit par le sujet fourni par le jury : déroulé de séance ou de séquence d'enseignement, document d'évaluation, production d'élève, extrait de manuel ou de programme, article de recherche en didactique des langues, cette liste n'étant pas exhaustive. Les échanges pourront également porter sur le parcours des candidats et sur leurs connaissances des cultures dont la langue vivante choisie est l'expression.

Cette épreuve est facultative. Seuls les points obtenus au-dessus de la note de 10/20 sont pris en compte dans le calcul du total d'admission. Une note en-deçà de ce seuil n'est pas pénalisante.

✓ **Le déroulé de l'épreuve**

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, le candidat dispose d'un sujet composé d'un support, accompagné d'une consigne, qui doit être lue attentivement. L'utilisation d'un dictionnaire bilingue, fourni au candidat, est autorisée pendant toute la durée de cette préparation.

L'entretien face au jury se décompose en trois moments distincts :

- **La première partie** (10 minutes) consiste en un échange avec le jury dans la langue étrangère choisie. Le candidat se présente brièvement, puis présente le support qui lui a été fourni.
- **La deuxième partie** (10 minutes) est une prise de parole en continu en français, au cours de laquelle le candidat décrit sa proposition d'exploitation pédagogique du support, en précisant ses objectifs et les modalités d'enseignement envisagées.
- **La troisième partie** (10 minutes) est un échange dans la langue étrangère choisie : le candidat est amené à compléter et à préciser le propos qu'il aura tenu dans les deux premières phases de l'épreuve.

Éléments statistiques et résultats

Répartition des candidats par concours et par langue

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Total
Inscrits à l'épreuve (Tous concours)	13	321	46	10	390
Admissibles inscrits à l'épreuve (Tous concours)	3	115	14	4	136
Admissibles Public externe		88	12	4	104
Admissibles Public 2e concours interne		3			3
Admissibles Public 3e concours		9	2		11
Admissibles Privé externe	3	7			10
Admissibles Privé 2e concours interne		1			1
Admissibles Privé 3e concours					
Candidats présents	3	108	14	4	129

Moyenne des notes des candidats admissibles présents à l'épreuve

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Moyenne tous candidats
Tous concours	16,67	14,12	15,07	14,5	14,29
Public externe		14,48	16,08	14,5	14,67
Public 2 ^e concours interne		12			12
Public 3 ^e concours		12,2	9		11,63
Privé externe	16,67	13,42			14,4
Privé 2 ^e concours interne		11			11
Privé 3 ^e concours					

Répartition des notes (/20) des candidats admissibles présents à l'épreuve

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Total
Notes < 10		9	1		10
Notes > 10	3	92	12	3	110
10 ≤ notes ≤ 12		31	2	2	35
12 < notes ≤ 14	1	15	3		19
14 < notes ≤ 16		27	3	1	31
Notes > 16	2	26	5	1	34

Répartition des notes (/20) des candidats admis (hors listes complémentaires)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Total
Notes < 10		2			2
Notes > 10	3	70	11	2	86
10 ≤ notes ≤ 12		17	2	1	20
12 < notes ≤ 14	1	12	2		15
14 < notes ≤ 16		23	2	1	26
Notes > 16	2	24	5	1	32

Cette année encore, le jury tient à souligner la qualité d'ensemble des prestations des candidats, marquée d'une préparation rigoureuse, et d'un intérêt réel pour les langues vivantes.

D'un point de vue statistique, le nombre des candidats initialement inscrits à l'épreuve se maintient globalement au même niveau qu'à la session 2023 (390 inscrits cette année, contre 391 l'an dernier). Le nombre d'admissibles présents est en très légère augmentation (129 présents contre 123 en 2023). Le nombre de candidats se maintient aussi au même niveau que l'an dernier en anglais et en espagnol. En revanche, même s'il reste modeste, celui des candidats interrogés en allemand et en italien enregistre une augmentation sensible.

Ce qui est évalué

✓ La maîtrise de la langue étrangère à l'oral

Le niveau attendu

Pendant l'épreuve, les candidats seront amenés à s'exprimer en langue étrangère à la fois sur le domaine professionnel qui les intéresse, mais aussi sur leur parcours personnel et/ou scolaire et universitaire, et/ou professionnel, ainsi que sur leurs connaissances culturelles.

Les commissions ont souligné la maîtrise linguistique dont ont fait preuve de nombreux candidats dans les langues qu'ils ont choisies pour cette épreuve. Les descripteurs suivants, extraits du CECRL¹, permettent de cerner le niveau attendu :

S'adresser à un auditoire lors d'une interaction orale	
C2	- S'adapte avec assurance et souplesse pour répondre aux besoins d'un auditoire.
C1	- Peut gérer les objections convenablement, y répondant avec spontanéité et presque sans effort. - Peut débattre d'un problème complexe, formuler de façon précise les points soulevés et utiliser l'emphase de façon efficace. - Peut développer un argument systématiquement, dans un discours bien structuré, en tenant compte de l'avis de l'interlocuteur et en soulignant les points significatifs avec des exemples à l'appui et une conclusion appropriée.

¹ Pour davantage de précisions, d'autres descripteurs sont consultables dans le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : apprendre, enseigner, évaluer – Volume complémentaire* (Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021, <https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270>)

B2 (niveau minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> - Peut prendre en charge une série de questions, après l'exposé, avec un degré d'aisance et de spontanéité qui ne cause pas de tension à l'auditoire ou à lui-même. - Peut développer une argumentation claire, en élargissant et confirmant des points de vue par des arguments secondaires et des exemples pertinents. - Peut enchaîner des arguments avec logique. - Peut expliquer un point de vue sur un problème en donnant les avantages et les inconvénients d'options diverses.
B1²	<ul style="list-style-type: none"> - Peut gérer les questions qui suivent un exposé, mais peut devoir faire répéter si le débit est rapide. - Peut donner brièvement raisons et explications relatives à des opinions, projets et actions.

Étendue linguistique générale	
C2	<ul style="list-style-type: none"> - Peut mettre à profit une maîtrise globale et fiable d'une gamme très étendue de langue pour formuler précisément sa pensée, insister, discriminer et lever l'ambiguïté. Ne montre aucun signe indiquant qu'il/elle doit restreindre ce qu'il/elle veut dire.
C1	<ul style="list-style-type: none"> - Peut choisir la formulation appropriée dans un large répertoire de langue pour exprimer sans restriction ce qu'il/elle veut dire. - Peut utiliser une gamme étendue de structure grammaticales complexes de façon appropriée et avec beaucoup de souplesse.
B2 (niveau minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> - Possède une gamme assez étendue de langue pour pouvoir faire des descriptions claires, exprimer des points de vue et développer des arguments sans chercher ses mots de manière évidente et en utilisant des phrases complexes. - Peut s'exprimer clairement et sans donner l'impression d'avoir à restreindre ce qu'il/elle souhaite dire.
B1	<ul style="list-style-type: none"> - Possède suffisamment de moyens linguistiques pour s'en sortir, et suffisamment de vocabulaire pour s'exprimer avec quelques hésitations et périphrases sur des sujets tels que la famille, les loisirs et centres d'intérêt, le travail, les voyages et l'actualité, mais le vocabulaire limité conduit à des répétitions et parfois même à des difficultés de formulation. - Possède une gamme assez étendue de langue pour décrire des situations imprévisibles, expliquer les points principaux d'un problème ou d'une idée avec assez de précision pour exprimer sa pensée sur des sujets abstraits ou culturels tels que la musique ou le cinéma.

Maîtrise phonologique générale	
C2	<ul style="list-style-type: none"> - Peut utiliser tout l'éventail des traits phonologiques de la langue cible avec un haut degré de maîtrise – y compris les traits prosodiques tels que l'accent tonique et phrastique, le rythme et l'intonation –, de façon à ce que les moindres détails de

² Le niveau B1 est en-deçà du niveau minimum requis.

	son message soient clairs et précis. La présence d'un accent venant d'autre(s) langue(s) n'affecte aucunement ni la compréhension, ni l'efficacité de la transmission et de la mise en valeur du sens.
C1	- Peut utiliser avec une assez bonne maîtrise tout l'éventail des traits phonologiques de la langue cible, de façon à être toujours intelligible. Peut articuler pratiquement tous les sons de la langue cible ; on peut noter la présence d'un accent venant d'autre(s) langue(s) mais cela n'affecte en rien la compréhension.
B2 (niveau minimum requis)	- Peut en général utiliser la bonne intonation, placer correctement l'accent et clairement articuler les sons isolés ; l'accent a tendance à subir l'influence de l'une ou l'autre des langues parlées, mais l'impact sur la compréhension est négligeable ou nul.
B1	- La prononciation est en général intelligible ; l'intonation et l'accentuation des énoncés et des mots n'empêchent pas la compréhension du message. L'une ou l'autre des langues parlées a en général une influence sur l'accent.

Conseils donnés aux candidats pour une meilleure maîtrise de la langue étrangère choisie

Les échanges avec les candidats au cours des entretiens confirment que ce sont ceux qui ont poursuivi leur pratique de la langue étrangère qui ont obtenu les meilleurs résultats. Sans nécessairement être plongé dans un bain linguistique constant, un entraînement régulier, qui mobilise toutes les activités langagières – chacune contribuant à sa manière à l'enrichissement et à la mémorisation des outils mobilisables dans une situation de communication donnée – permet de se maintenir au niveau minimum requis, voire de le dépasser. L'épreuve du concours étant orale, il est souhaitable de renforcer sa connaissance et sa maîtrise des traits phonologiques (accents de mots, de phrases, réalisations phonologiques) de la langue étrangère en l'écoutant, mais aussi en se familiarisant avec les transcriptions phonologiques fournies dans les dictionnaires, qui permettent une vérification immédiate.

Pendant les échanges, les candidats seront amenés à préciser leur propos, parfois à faire patienter leur auditoire le temps de la réflexion au moyen d'expressions appropriées, à demander des précisions, argumenter, vérifier qu'ils se sont bien fait comprendre, reformuler, par exemple. Pour être mobilisées à bon escient, ces compétences propres aux situations d'échange doivent aussi faire l'objet d'un entraînement régulier.

✓ La réflexion didactique et pédagogique

L'enseignement des langues vivantes, qui a pour objectif le développement progressif des compétences dans les cinq activités langagières (écouter, lire, parler en continu, parler en interaction, s'exprimer à l'écrit), nécessite que soit menée une réflexion pédagogique et didactique de bon aloi pour permettre les progrès de tous les élèves et contribuer à fluidifier et sécuriser la poursuite de leur parcours linguistique au-delà de l'école primaire. Cette réflexion pourra notamment porter sur la motivation des élèves, le sens à donner aux apprentissages, les démarches d'entraînement et d'évaluation des compétences dans les différentes activités langagières, la diversité des modalités d'enseignement et des outils mobilisables, la mise en place d'un environnement favorable à l'apprentissage.

Remarques et conseils du jury

✓ La maîtrise de la langue vivante étrangère (parties 1 et 3 de l'épreuve)

Remarques du jury :

Au-delà de la maîtrise lexicale, grammaticale et syntaxique dont ont fait preuve de nombreux candidats, le jury se réjouit d'avoir constaté le soin porté aux aspects phonologiques et prosodiques, et l'authenticité de la langue parlée, notamment lorsqu'il s'agit de faire patienter le jury pendant un temps de réflexion. Cette maîtrise linguistique a permis à de nombreux candidats d'exprimer, justifier, nuancer, voire réviser leurs points de vue, et ainsi de participer avec aisance à des échanges constructifs avec les commissions d'interrogation.

Conseils :

Les futurs candidats sont donc invités à prêter une attention toute particulière à leur maîtrise phonologique et prosodique de la langue vivante choisie, d'autant que ce sont ces aspects-là qui donneront une première impression de la recevabilité linguistique du discours qui sera tenu.

Une connaissance satisfaisante du lexique didactique et pédagogique de la langue étrangère est également attendue. Les candidats éviteront ainsi le recours à des emprunts lexicaux impropres, ou à des barbarismes pour des termes tels que « séance », « séquence », « évaluation », « passer un examen », « compétences », ou encore pour les équivalents des niveaux de classe et les noms des diplômes dans l'aire linguistique concernée, par exemple. Le jury rappelle également que la capacité à formuler une périphrase pour pallier un manque lexical est une compétence appréciée ; elle est en effet la marque d'une autonomie langagière suffisante qui évite un recours inopportun au français, ou encore à une demande de lexique malvenue adressée au jury.

La maîtrise grammaticale et syntaxique doit également permettre une fluidité suffisante dans les échanges. Un registre adapté, qui se démarquerait d'une langue relâchée ou familière face au jury, est aussi attendu, tout comme une expression française de bonne qualité lors de la prise de parole en continu de la deuxième partie de l'épreuve.

✓ La présentation personnelle (Partie 1 de l'épreuve)**Remarques du jury :**

Le jury a été particulièrement sensible au soin apporté par la plupart des candidats à la préparation de leur présentation personnelle, et à la qualité de celles qui, bien organisées, ont montré en quoi le parcours personnel (cursus scolaire et/ou universitaire, expériences à l'étranger, passions, connaissance de la culture de l'aire linguistique, pratique de la langue étrangère) a motivé le choix de présenter cette épreuve facultative. Ces candidats ont su identifier les compétences du métier de professeur des écoles, et s'y projeter. Lorsqu'elle était possible, la transition entre la présentation personnelle et l'exploitation pédagogique du support ménagée par certains candidats a également été appréciée.

Conseils :

Le temps dédié à ce moment de l'épreuve contraint le candidat à effectuer des choix parmi les points à aborder. On pensera, par exemple, à mettre en lien des expériences professionnelles vécues avec les compétences nécessaires à l'accomplissement du métier de professeur des écoles. Tel parcours ne sera pas plus valorisé qu'un autre, mais un candidat qui aura nourri une réflexion riche à son sujet, sans s'appesantir exagérément sur ce qui relèverait de l'anecdotique, aura toutes les chances de démontrer sa maîtrise d'une langue suffisamment variée. Cependant, ce moment ne devra pas prendre le pas sur la présentation du support.

Il est par ailleurs rappelé que la première partie de l'épreuve doit être un échange avec la commission. Les candidats sont invités à en prendre l'initiative, pour éviter l'écueil de la récitation d'un discours convenu prérédigé. Par exemple, en indiquant les points saillants de leurs parcours, et en proposant aux membres de la commission de mettre l'accent sur les aspects les plus à même de susciter leur intérêt, ils pourront dès le début de l'épreuve démontrer leurs compétences d'expression et de communication.

✓ La présentation du support (Partie 1 de l'épreuve)

Remarques du jury :

L'observation d'un support pédagogique, quel qu'il soit, et son analyse sont des préalables nécessaires à la préparation d'une séance d'enseignement et de la séquence pédagogique dans laquelle elle s'inscrit. Porter un regard critique sur le support quant à sa pertinence en lien avec le niveau envisagé, et le problématiser en termes de connaissances à apporter et de compétences à développer sont autant de passages obligés pour une exploitation efficace.

Le jury a été sensible aux présentations qui rattachaient cette exploitation à un thème culturel du programme tout en identifiant les prérequis nécessaires aux élèves, et les obstacles qu'ils étaient susceptibles de rencontrer.

Conseils :

Les références du support fournissent des informations précieuses sur lesquelles s'appuyer pour une présentation satisfaisante. La consigne qui l'accompagne doit aussi faire l'objet d'une attention particulière : elle peut indiquer des points d'appui pour son analyse et, *in fine*, son exploitation pédagogique. La nature même du document peut amener à s'interroger sur les activités de réception et de production à privilégier, et les compétences et connaissances à développer. Aussi une connaissance solide des compétences à développer en langue vivante, des programmes, et du contenu des domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est-elle nécessaire.

Toutefois, le temps imparti à cette partie de l'épreuve étant limité, il importe de faire des choix pertinents, en privilégiant les aspects du support sur lesquels s'appuieront les propositions d'exploitation en classe présentées ensuite dans la deuxième partie de l'épreuve.

✓ L'exploitation pédagogique du support (Parties 2 et 3 de l'épreuve)

Remarques du jury :

Les meilleures présentations intègrent le support proposé dans une séance bien structurée, aux objectifs clairement définis et adaptés au niveau de la classe choisie. Inscrite dans le contexte d'une séquence, sa mise en œuvre contribue à l'acquisition progressive de connaissances et au développement de compétences qui rendront possible la réalisation d'une tâche finale motivante et adaptée. L'ensemble est étayé par des références pertinentes aux programmes et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'identification préalable de prérequis, des propositions de mises en œuvre variées, et des suggestions en faveur d'un enseignement prenant en compte la diversité des profils ont été très appréciées par l'ensemble du jury.

Cette année, les membres des commissions ont favorablement accueilli les propositions d'activités ludiques, originales et variées inspirées des supports. Les meilleures présentations et exploitations étaient d'autant plus pertinentes que les consignes envisagées étaient claires et réalistes au regard du

public visé. Les commissions ont également salué la précision avec laquelle un certain nombre de candidats ont identifié des objectifs d'apprentissage précis, dans le cadre d'une démarche actionnelle : l'ensemble fait sens au regard d'un projet final clairement défini.

En revanche, le jury regrette que certains candidats n'aient pas utilisé la totalité des dix minutes pour leur prise de parole en continu en français, ce qui leur aurait sans doute permis de proposer une exploitation pédagogique plus complète et précise : référence aux outils mobilisables en classe, et leur plus-value en termes d'apprentissage et de mémorisation, mention des outils numériques et de l'usage raisonné qu'il est possible d'en faire par exemple.

Conseils :

La seule présentation en français de l'exploitation pédagogique, limitée à dix minutes, ne permet sans doute pas de proposer une présentation exhaustive. Au cours de la troisième partie de l'épreuve, les candidats seront amenés à préciser leur pensée et à argumenter leurs choix dans la langue étrangère choisie.

Au cours de leur exposé et/ou lors des échanges, les candidats pourront s'efforcer d'appliquer les conseils suivants :

- bien distinguer la présentation du support de l'exploitation qui en est faite ;
- éviter les démarches axées sur la seule acquisition du lexique et/ou la maîtrise grammaticale. Il convient en effet de privilégier le développement des compétences dans les différentes activités langagières. Le lexique et la grammaire sont au service de ces compétences ;
- donner aux apprentissages liés à la phonologie la part qui leur revient ;
- donner du sens à l'exploitation pédagogique du support en l'inscrivant dans une démarche de projet. Dans le cas où le support serait une production d'élève ou une évaluation, il convient d'identifier les compétences et les connaissances mobilisées et/ou évaluées, pour envisager la manière dont elles ont été respectivement entraînées et apportées ;
- proposer des objectifs raisonnables qui prennent en compte le niveau du public ciblé. Une connaissance satisfaisante des programmes aidera à les définir ;
- identifier les prérequis nécessaires pour atteindre les objectifs qu'on s'est fixés ;
- inclure des objectifs culturels dans sa proposition d'exploitation pédagogique ;
- se projeter dans la réalité de la salle de classe pour envisager une exploitation réaliste, mesurer le temps qu'il est possible de lui consacrer. Une bonne connaissance de l'horaire réglementaire dédié à la langue vivante dans le 1^{er} degré est nécessaire ;
- envisager des modalités d'enseignement variées, voire différenciées, qui peuvent inclure un recours pertinent à des outils numériques ;
- envisager la possibilité de s'inscrire dans une perspective interdisciplinaire pertinente ;
- prendre en compte la diversité des profils, et recourir à des modalités d'enseignement variées et différenciées ;
- prendre le temps de considérer d'autres pistes éventuellement proposées par le jury, pour les valider, ou les écarter, en justifiant son choix ;

✓ **Les connaissances à mobiliser (Ensemble de l'épreuve)**

- *Les connaissances culturelles*

Remarques du jury :

Les programmes des cycles 2 et 3 soulignent le versant culturel de l'apprentissage des langues vivantes, de même que la partie « Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et le cas échéant une langue régionale » du domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (« Les langages pour penser et communiquer ») Les meilleures prestations sont celles des candidats qui se sont appuyés sur certaines des nombreuses ressources existantes³.

Le jury regrette le peu de références culturelles et civilisationnelles dans certaines exploitations pédagogiques proposées. Il est donc rappelé que l'apprentissage d'une langue vivante ne peut se faire sans lien avec la/les culture(s) dont elle est l'expression et qu'il contribue, pour cette raison, à l'ouverture à la diversité que l'on cherche à développer chez les élèves.

Conseil :

Le jury invite tous les candidats à veiller à une maîtrise satisfaisante de leurs connaissances culturelles, notamment de celles liées à la jeunesse, dont la langue vivante choisie est l'expression.

- *Les connaissances pédagogiques et didactiques*

Remarques du jury :

De nombreux candidats avaient une connaissance satisfaisante des supports utilisables en classe, des phases d'une séance d'enseignement, de la diversité des modalités de travail au sein de la classe. Des références bien choisies aux programmes, au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au Plan langues vivantes ont été très appréciées par le jury. En outre, lorsque cela s'avérait pertinent, la mise en lien de l'exploitation pédagogique avec d'autres domaines d'apprentissage, judicieusement étayée par des références précises à des ressources institutionnelles⁴, a également été favorablement accueillie.

Le jury regrette donc que certains candidats n'aient qu'une connaissance partielle des programmes, du cadrage institutionnel (horaires, différence entre éveil aux langues et enseignement obligatoire), et de la diversité des modalités d'enseignement des langues vivantes.

Conseils :

Les candidats sont invités à avoir une connaissance suffisamment solide des programmes des cycles 2 et 3, ainsi que des préconisations pour l'éveil aux langues dès l'école maternelle, de manière à les mobiliser de manière pertinente au moment de la présentation de l'exploitation pédagogique en français et de l'entretien en troisième partie d'épreuve.

Toutefois, compte tenu du temps limité de l'épreuve, on veillera à sélectionner les références les plus appropriées au regard du projet pédagogique proposé sans chercher à dresser une liste exhaustive qui prendrait le pas sur l'exposé de la démarche pédagogique elle-même. Il est également rappelé que les apprentissages se font dans le cadre du parcours de l'élève : une réflexion sur les liaisons inter-cycles (école maternelle-CP, cycle 2-cycle 3 et école-collège) permettra d'enrichir les exploitations pédagogiques et la teneur des entretiens. Par ailleurs, l'observation de séances d'enseignement favorisera une projection réaliste dans la classe.

³ Voir la partie « Bibliographie/sitographie » en fin de rapport

⁴ *Idem*

Une meilleure connaissance des outils numériques et des intelligences artificielles existants et de l'usage raisonné qui peut en être fait est également préconisée.

✓ **La posture des candidats (ensemble de l'épreuve)**

Remarques du jury :

Le jury a été sensible à l'attitude professionnelle de nombreux candidats. Cette année encore, il souligne la volonté de certains qui, confrontés à une difficulté, ne se sont pas découragés, mais ont au contraire mobilisé avec persévérance, leurs connaissances et leur réflexion pour la dépasser. Ont également été appréciés le recours à une langue soignée, tant en français que dans la langue vivante étrangère choisie, et la politesse des candidats à l'égard des membres des commissions.

Nombreux sont ceux qui ont fait la preuve de leur aptitude au dialogue et à la réflexion en maintenant un contact visuel avec les membres des commissions, en adoptant un ton approprié, et en ajustant le volume de leur voix, qui sont des compétences à mobiliser en milieu professionnel. Ils ont été à l'écoute du jury, et ouverts à l'échange, tout en portant un regard positif sur le métier auquel ils se destinent. Ils se sont montrés à même de justifier leurs choix, de les compléter et/ou de les remettre en question, ce qui a contribué à la qualité de leur prestation.

Conseils :

Les membres du jury invitent les futurs candidats à maintenir une distance professionnelle face aux commissions d'interrogation, en évitant toute forme de familiarité. Ils doivent aussi être attentifs aux incitations bienveillantes des membres du jury à confirmer et justifier leur choix, ou bien à les remettre en question. La capacité à argumenter de manière convaincante relève autant de la compétence professionnelle que de la maîtrise de la langue vivante étrangère choisie.

En tant que futurs professeurs des écoles, les candidats sont invités à ne pas négliger ces aspects qui relèvent de la posture de l'enseignant qui, en se posant en exemple, contribue à la construction de ses jeunes élèves. Par ailleurs, s'il est bien naturel de ressentir une appréhension lors d'une épreuve de concours, même facultative, un entraînement régulier qui s'appuiera sur des supports variés contribuera à l'atténuer. Ces entraînements favoriseront une meilleure gestion du temps et une plus grande maîtrise de ses émotions et de sa gestuelle, pour aborder aussi sereinement que possible l'exercice de prise de parole en continu, et les échanges avec le jury.

Bibliographie/sitographie

Programmes

Ces programmes ont été publiés dans le BOEN n°31 du 30 juillet 2020, et sont consultables en utilisant le lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39771

- *Programme du cycle 1 (Éveil à la diversité linguistique)*

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018712A.htm>

- *Programme du cycle 2 : Langues vivantes (étrangères ou régionales)*

https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/88/5/ensel714_annexe1_1312885.pdf

- *Programme du cycle 3 : Langues vivantes (étrangères ou régionales)*
https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/88/7/ensel714_annexe2_1312887.pdf

Ressources diverses

- *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer – Volume complémentaire* (Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg 2021, <https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270>)

- *Créer un environnement et un climat propices à l'apprentissage des langues étrangères et régionales et ouvrir aux autres cultures et à la dimension internationale*
<https://eduscol.education.fr/document/14548/download>

- *Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école*
<https://eduscol.education.fr/159/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangeres>

- *Plan d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères*
<https://eduscol.education.fr/document/2294/download?attachment>

- *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde*, rapport remis par Chantal MANÈS-BONNISSEAU et Alex TAYLOR le 12 septembre 2018,
<https://www.education.gouv.fr/media/15155/download>

Références des dictionnaires prêtés par l'administration pour le temps de préparation

- Allemand : *Grand Dictionnaire allemand* – dictionnaire bilingue (Larousse)
<https://www.editions-larousse.fr/livre/grand-dictionnaire-francais-allemand-9782035927217>

- Anglais : *Le Robert & Collins Compact Plus* – dictionnaire bilingue (Robert & Collins)
<https://www.lerobert.com/dictionnaires/anglais/langue/dictionnaire-le-robert-collins-compact-plus-anglais-nouvelle-edition-9782321013969.html>

- Espagnol : *Grand Dictionnaire d'espagnol* – dictionnaire bilingue (Larousse)
<https://www.editions-larousse.fr/livre/grand-dictionnaire-francais-espagnol-9782035935144>

- Italien : *Grand Dictionnaire italien* – dictionnaire bilingue (Larousse)
<https://www.editions-larousse.fr/livre/grand-dictionnaire-francais-italien-9782035927224>